Prix : 3 euros N° 29 - juillet - août - septembre 2014 -

MÉMOIRES VIVES

Revue de l'Institut d'Histoire Sociale
Cgt d'Île-de-France
urif@cgt.fr

Corbeil - Essonnes - Évry
Patronats et syndicats au fil des transformations industrielles

(pages 3 à 9)

Madeleine Vernet et l'Avenir Social
L'éducation d'une militante libertaire

(pages 10 à 13)

5 juin 1951 à Paris
Police et gaullistes à l'assaut de la CGT

(pages 21 à 23)

Les exploits de
BAYLARSOUILLE
par Gaston MONMOUSSEAU

J'ai vu l'hôpital occupé par des centaines de policiers. Eugène Hénaff sur un brancard entouré de policiers.
Dans cet hôpital, sous les combles, sont des cellules réservées aux chourinés de droit commun, voleurs, assassins et souteneurs.
reste dans tous les escaliers ; on monte jusqu'aux combles et voilà Hénaff en cellule derrière la grille.
J'ai eu très nettement l'impression qu'on voulait l'assassiner.
Chacun se demandera pourquoi

Cgt IHS Île-de-France Institut d'Histoire Sociale

MÉMOIRES VIVES

Sommaire

Édito : Aimons-nous l'entreprise ? (p. 2)
Mantois : la « rue des usines » ruinée par les années 80. (p. 14-17)
RATP 1948 : des salariés syndicalistes au Conseil d'Administration. (p. 18-20)

- Édito - Aimons – nous l'entreprise ?

Le 1er Ministre avec sa déclaration « J'aime l'entreprise » a été ovationné par le gratin patronal. En réalité, Monsieur Valls doit se sentir mal aimé, c'est pour cela qu'il déclara sa flamme au Patronat. Il devrait faire attention au retour de celle-ci, car son baiser goulu ressemble beaucoup au baiser de la mort.

Le « J'aime l'entreprise » vu par le Patronat, c'est de l'ordre de l'oncle Picsou , toujours plus de dividendes, toujours plus de profits. L'entreprise au service de quelques-uns. Pour les autres, c'est-à-dire la grande masse, le discours se résume à « Circulez, il n'y a rien pour vous ».

Cette actualité nous livre en réalité un faux débat concernant la considération des uns et des autres sur « l'amour de l'entreprise »

Comme par hasard (ou est-ce culturel ?), les salariés ne sont jamais évoqués. Pourtant, le centre de l'entreprise, c'est avant tout les salariés, les ouvriers, en passant par les employés, les ingénieurs et cadres. C'est bien l'alchimie de la mise en mouvement cohérente de toutes les catégories et l'engagement de tous dans le travail, qui permet de produire, efficace et d'être à la pointe des évolutions technologiques. Le travail individuel et collectif est la source essentielle, dégageant des valeurs matérielles et financières.

La question nodale est : qui profite le plus du travail de tous ? Nous ne sommes pas au pays des Bisounours. L'affrontement de classe est bien un marqueur historique. Aujourd'hui, profitant du contexte politique et social, le Patronat pousse les feux de la régression pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Les coups de boutoirs du Patronat et l'incurie des politiques au pouvoir hier et aujourd'hui, abiment la construction sociale et économique édifiées par le Conseil National de la Résistance et les luttes.

Telles les statues non entretenues, l'œuvre accomplie s'effrite au fil du temps, et même à la tombée de la nuit, ainsi déformées, elles prennent les traits hideux de la bête immonde dont les gènes se développent en ce moment.

Les travailleurs d'aujourd'hui, de l'ouvrier à l'ingénieur, sont les héritiers du CNR, c'est avec eux que nous pouvons redonner de l'allure à la statue France.

Il n'y a pas d'autres chemins que la mobilisation des travailleurs sur la base des revendications, sociales, économiques, de la démocratie et de la paix…

Oui, Messieurs, les technocrates, nous aimons l'entreprise. Faite par les humains et pour les humains.

Alain Prévost

Billet : *La gauche adroite, ou le contraire ?*

Vous voulez réussir dans un monde politique et social en pleine mutation ? C'est bien légitime. Vous pensez que le libéralisme est un excellent système, mais que son cynisme peut heurter vos futurs électeurs ? Vous avez raison. Vous êtes inscrit à notre coaching « Le social-libéralisme en cinq leçons », 9,90 euros en promotion ? Bravo !

Leçon n° 1 : *répétez que vous êtes de gauche, et ajoutez toujours : « …mais moderne, hein ? Tony Blair et Matteo Renzi, c'est quand même pas mal pour l'emploi ! ». Ne vous inquiétez pas, vos auditeurs ne connaissent pas les statistiques.*

Leçon n° 2 : *ne soyez pas sectaire. Vous pouvez lâcher avec distinction : « Je ne suis pas d'accord sur le fond avec Angela Merkel, mais l'Allemagne a des résultats ». Si un cégétiste vous parle de mini-jobs à quatre euros de l'heure, rétorquez avec mépris : « Tu préfères Pôle Emploi ? ».*

Leçon n°3 : *affirmez sans cesse que la liberté est notre bien le plus précieux et que les avancées sociétales valent mieux que d'ennuyeuses courbes de chômage ou de déflation. Glissez opportunément que vous avez un cousin à la CFDT et que vous appréciez son ouverture d'esprit.*

Leçon n° 4 : *dévoilez votre générosité sans fausse modestie. « Je trouve que la guerre est un drame, surtout pour les enfants, et j'ai déjà donné aux Restos du Cœur », est une confidence généralement appréciée.*

Leçon n° 5 : *si vos contradicteurs vous font observer que le social-libéralisme est un avatar de la finance capitaliste mondialisée, vous avez une réponse imparable : « C'est ça ou la Corée du Nord ! ». S'ils insistent, appelez Manuel Valls. L'État ne peut pas tout, mais la lutte contre le terrorisme bolcheviste est une priorité de gauche.*

Prime de fidélité, une blague à un euro :

« Un gaucher adroit peut gagner Roland-Garros ». Vous aurez droit à un sourire fatigué, mais social.

Gilbert Dubant,
Rédacteur en chef
de « Mémoires Vives »

N°29 - juillet - août - septembre 2014
Directeur de la publication : Joël Biard
Commission paritaire : N°0213G89502
Imprimerie : Planète Impression 91070 Bondoufle

Ont participé à la conception et à la réalisation de ce numéro :
Pierre Benoit, Roger Colombier, Sylvie Contrepois,
Gilbert Dubant, Alain Gautheron, Hugues Lenoir,
Jean Claude Pethon, Alain Prévost.

Corbeil - Essonnes - Évry
Patronats et syndicats au fil des transformations industrielles

Par
Sylvie Contrepois

En 2015, l'Union locale CGT de Corbeil-Essonnes aura 110 ans. Le texte suivant, qui éclaire l'évolution syndicale dans ce centre industriel de « grande banlieue », a été donné lors d'une conférence tenue en mars 2012 à l'occasion de la présentation aux Archives départementales de l'Essonne de l'exposition « Un bassin industriel essonnien, terrain de recherches européennes ».

Quand on entre dans le détail d'une histoire locale, comme celle de Corbeil-Essonnes–Évry, on est vite amené à déconstruire un certain nombre d'idées qui fondent les analyses les plus en vogue. Par exemple, depuis les années 1980, les média ont beaucoup évoqué la disparition possible du syndicalisme au profit d'autres acteurs de la société civile. De même, ils ont beaucoup parlé d'institutionnalisation des syndicats dans le sens d'un dévoiement de leurs missions premières telles qu'elles avaient été fixées par le courant révolutionnaire d'avant 1914.

Je propose ici une perspective totalement différente en examinant trois grandes périodes historiques. La première est celle des origines. Mais, plus que par le syndicalisme révolutionnaire, elle se définit à mon sens par la constitution de l'acteur syndical comme acteur autonome des autres corps de la société. Elle commence dans le courant du XIXe siècle et s'achève à l'issue de la première guerre mondiale.

La seconde période qui s'ouvre au lendemain de la seconde guerre mondiale est celle de l'institutionnalisation de l'acteur syndical dans le champ de la relation d'emploi. Je parle d'institutionnalisation, non au sens péjoratif qu'on a pu donner à ce terme, mais dans le sens où les syndicats sont progressivement reconnus comme représentants officiels des salariés et agissent (de bon ou de mauvais gré) dans le cadre des règles légales de cette représentation. Ils interviennent principalement dans la relation d'emploi, c'est-à-dire sur tous les éléments qui définissent le contrat de travail (salaire, conditions de travail, discipline au travail, carrière, santé, représentation collective etc). Cette période s'achève à la fin des années 1960.

2009 : les salariés d'Altis (ex-IBM) en lutte pour sauverleur entreprise (Photo Laurent Tangre)

La troisième période, qui s'ouvre ensuite, est celle de l'incursion, en grande partie illégitime, de l'acteur syndical dans les sphères de décision stratégiques et de gestion. Ici, les syndicats commencent à intervenir dans un champ où, en théorie, la loi ne leur reconnaît au mieux qu'un rôle consultatif. Ces périodes ne sont pas hermétiques entre elles. On peut trouver des traces du processus d'institutionnalisation, avant 1914 comme après les années 1960. De la même manière, la question de l'autonomie de l'acteur syndical n'a pas été réglée une fois pour toutes au lendemain de la guerre de 1914 - 1918. Et, enfin, les incursions dans les sphères de décision stratégiques ont été préparées bien avant la fin des années 1960.

Neuf ouvriers imprimeurs « coalisés »

En 1793, la loi Le Chapelier interdit les corporations et, plus largement toute forme de corps intermédiaires entre les citoyens et l'État ou même toute forme de regroupement ponctuels. Les grèves et les organisations syndicales ont donc été interdites pendant presque tout le 19e siècle, jusqu'en 1864 pour les grèves et jusqu'en 1884 pour les syndicats.

Malgré tout, on voit apparaître très tôt des formes de résistance ouvrière. Mais il s'agit de phénomènes dont la dimension collective n'est pas systématiquement visible. A titre d'exemple, on peut citer la coalition des ouvriers de la manufacture d'indienne de Chantemerle à Essonnes, les 12 et 13 août 1827.

Dans cette affaire, il s'agit de neuf ouvriers imprimeurs qui sont traduits devant le tribunal correctionnel pour délit de « coalition ». Ils sont accusés d'avoir voulu faire augmenter les prix ordinaires et d'avoir suspendu les travaux dans l'atelier des imprimeurs. Au premier abord, quand on lit les témoignages des parties, on se trouve face à des discours construits sur le mode de la justification individuelle, du type : « *Le travail que l'on*

Sylvie Contrepois (DR)

Sylvie Contrepois est sociologue, actuellement en poste à la London Metropolitan University (Londres) et basée en France au sein du Centre de recherches sociologies et politiques de Paris dans l'équipe Cultures et sociétés urbaines (http://www.csu.cnrs.fr). Ses travaux portent principalement sur le mouvement syndical. Elle est notamment l'auteur de « Syndicats la nouvelle donne », enquête au cœur d'un bassin industriel et ouvrier paru en 2003 chez Syllepse et co-directrice de l'ouvrage « Changing Work and Community Identities in European Regions : Perspectives on the Past and Present », paru chez Palgrave en 2012. Dans ces deux ouvrages, elle rend compte de ses travaux menés dans la région de Corbeil-Essonnes – Évry. Habitante de cette région, elle y travaille régulièrement avec les associations d'histoire et de mémoire locale.

me demandait nécessitait deux heures de plus et était payé au même prix que les autres ouvrages. Je n'ai pas voulu le prendre ». C'est seulement en deuxième analyse, en recoupant l'ensemble des témoignages des parties et des rapports de police, que l'on arrive à saisir la dimension collective du conflit et à reconstituer l'affaire. En l'occurrence : les tâcherons se sont vu proposer un ouvrage présentant des difficultés particulières ; ils ont refusé de l'exécuter les uns après les autres, dans la mesure où leur tarif restait inchangé. Les journaliers ont ensuite fait de même, au motif « *qu'ils ne voulaient pas ôter le pain aux tâcherons* ». On voit bien au travers de cet exemple à quel point les relations entre salariés et employeurs sont individualisées et on peut évidemment noter l'absence de toute forme de représentation ouvrière.

Malgré tout, de premières organisations apparaissent au cours du XIXe siècle, essentiellement sous la forme de sociétés de secours mutuels ou de clubs politiques. Par exemple, dans le bassin de Corbeil-Essonnes, la première société de secours mutuel naît en 1833, à l'initiative des ouvriers de la manufacture textile de Chantemerle. Une autre société, qui se donne pour nom la « Société des amis réunis » en 1837, par des ouvriers résidant à Essonnes. Enfin, la société de secours mutuels de Corbeil et de ses environs apparaît en 1848, à la veille des évènements de juin.

La filature de Chantemerle a abrité la première société de secours mutuels du bassin de Corbeil-Essonnes, née en 1833 (Fonds Breteau).

La mise hors-circuit des sociétés de secours mutuel

On connaît peu de choses sur le fonctionnement de ces premières organisations ouvrières et sur la nature de l'engagement de leurs membres, sinon qu'elles interviennent exclusivement dans le champ de la prévoyance sociale, essentiellement en cas de maladie. Il semblerait que l'une d'entre elles, la « Société des amis réunis » ait pu abriter des activités de type syndical ; cela reste à vérifier.

La société de Chantemerle, en revanche, semble s'être installée d'emblée dans une relation assez coopérative avec le pouvoir local. Notamment, on peut noter qu'elle est le premier épargnant de la caisse d'épargne de Corbeil, dès la fondation de cette dernière en 1835. Sachant que le fondateur de cette caisse d'épargne n'est autre qu'Ernest Féray, le patron de la filature de Chantemerle, on peut tout à fait s'interroger sur l'indépendance de la société de secours mutuels.

Ce problème d'indépendance ne va faire que s'accroître dans la seconde moitié du XIXe siècle, puisque que les trois sociétés de secours mutuels de Corbeil et d'Essonnes vont intégrer presque immédiatement dans leurs statuts les termes du décret du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels, qui les cantonne à un rôle de protection sociale et les oblige à justifier de membres honoraires. A la fin du siècle, les trois sociétés ont choisi des membres honoraires parmi les industriels et les plus importants notables de la ville.

Cette mise « hors-circuit » (en quelque sorte) des sociétés de secours mutuels ne va pas empêcher la création d'autres associations ouvrières, à caractère plus professionnel et fédératif.

La première initiative en matière d'organisation professionnelle semble devoir être attribuée aux chapeliers d'Essonnes. On trouve la trace de la société des chapeliers d'Essonnes dès 1876. Cette année-là, elle participe à une assemblée générale nationale dont l'objectif est de réunir des fonds pour envoyer une délégation d'ouvriers chapeliers à l'exposition universelle de Philadelphie. On la retrouve également en 1879, où elle participe à la création de la société générale des ouvriers chapeliers de France, l'une des premières fédérations nationales de métier.

Ouvriers et patrons: les rapports faciles de 1880

L'initiative des chapeliers reste longtemps isolée. A tel point qu'au cours des années 1880, les rapports du Préfet de Seine-et-Oise au ministre du Commerce font état d'une relative paix sociale dans l'ensemble du département. Ainsi le 29 mars 1881, le Préfet écrit : « *Il ne s'est produit dans le dépar-*

(Collection Dubant)

tement de Seine-et-Oise pendant l'exercice 1880, aucune grève qui mérite d'être signalée à votre attention (…) Les rapports entre ouvriers et patrons sont généralement faciles dans ma circonscription et la plupart des difficultés qui surviennent se terminent presque toujours à l'amiable et sans que mon administration ait à intervenir, à quelque titre que ce soit ».
On retrouve ce type d'état des lieux les années suivantes, les rapports entre ouvriers et patrons étant chaque fois qualifiés de faciles, même si l'on observe de ça et de là quelques conflits sur les salaires et les conditions de travail (Ouvriers boulangers de Corbeil en 1882, ouvriers posant le fil télégraphique en 1883, ouvriers peigneurs de la filature de Chantemerle en 1886).
De manière symptomatique, le groupement des chapeliers d'Essonnes disparaît fin 1885. Et en mai 1891, les ouvriers d'Essonnes, sollicités par les chapeliers parisiens, refusent de faire grève pour obtenir l'accroissement de leurs salaires, très concurrentiels par rapport à ceux de Paris. Il faudra attendre la fin du siècle pour que se reconstitue un syndicat de la chapellerie à Essonnes.
C'est seulement une quinzaine d'années après l'adoption de la loi Waldeck-Rousseau, qui légalise les organisations professionnelles, que se développent véritablement des syndicats ouvriers à Corbeil et à Essonnes. L'année 1899 est particulièrement prolifique en la matière puisqu'elle voit naître cinq organisations : le syndicat des ouvriers mécaniciens ; l'union syndicale des ouvriers chauffeurs, conducteurs, mé-caniciens ; le syndicat des maçons, plâtriers, tailleurs, scieurs de pierre ; l'union syndicale des ouvriers papetiers et une section de l'union syndicale des ouvriers chaudronniers en fer.

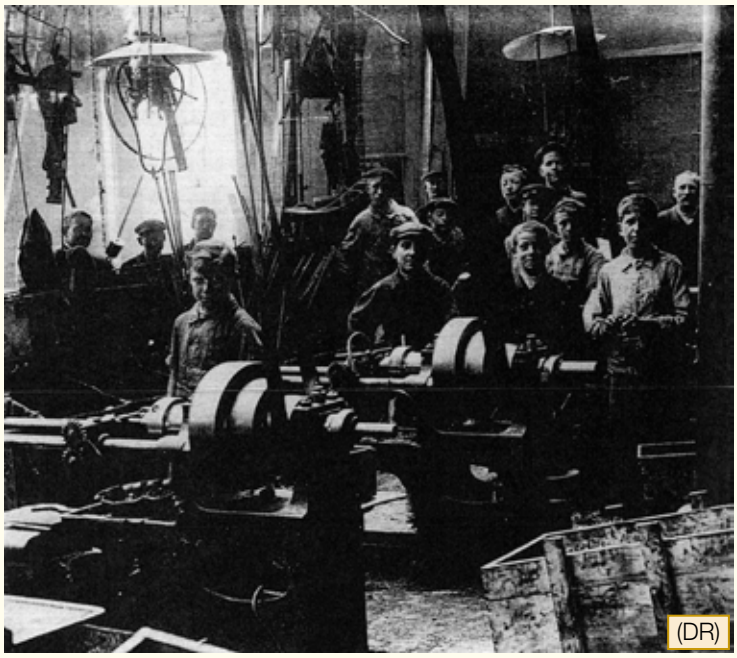
(DR)

Les salariés de Decauville en grève, 1906. (Fonds Breteau)

Isolement, confort et répression

D'autres organisations vont se former au cours de la décennie suivante : le syndicat des ouvriers des industries du livre (1904) ; le syndicat des ouvriers boulangers (1905) ; celui des ouvriers métallurgistes (1906) ; celui des couvreurs, plombiers et zingueurs (1907) ; celui du bâtiment (1907) ; les syndicats indépendants des peintres, des métallurgistes, des papetiers, des meuniers, des employés et des imprimeurs (1907) ; celui des ouvriers en voiture et parties similaires (1910) et la chambre fédérée des métaux de Corbeil-Essonnes (1909).
Le premier constat frappant est celui de leur précarité. Plusieurs dissolutions interviennent très rapidement. Ainsi, par exemple, le syndicat du livre et celui des couvreurs, plombiers et zingueurs ne vivent qu'une année. Celui du bâtiment est dissous au bout de trois ans, en 1910, faute d'adhérents. De même pour celui des ouvriers en voiture qui disparaît en 1913. Celui des mécaniciens vit quatre ans, de 1905 à 1909, et il est aussi dissous faute d'adhérents. Celui des maçons, plâtriers et scieurs de pierres, n'atteindra pas ses dix ans et disparaîtra en 1908. Quant au syndicat indépendant des ouvriers meuniers, il se transformera, à la suite de la réunion de son assemblée générale du 22 mai 1910, en caisse de secours mutuels. Les trois syndicats de la métallurgie, enfin, finiront par fusionner en 1912.
Comment expliquer cette fragilité ? On peut tout d'abord évoquer l'isolement dans lequel se trouvent la plupart des groupements ; isolement que l'existence d'une première structure confédérale, en l'occurrence la CGT créée en 1895, ne suffit pas à rompre. Cette confédération est faiblement structurée à ses débuts et elle n'est pas encore en mesure d'apporter un soutien efficace aux initiatives locales. On peut d'ailleurs noter que sur les 21 syndicats dont j'ai pu identifier la création au cours de la période 1885 - 1910, à peine la moitié — dix — ont été affiliés à la CGT.
Une autre raison, complémentaire, pour expliquer cette fragilité est la crise que traverse la CGT au lendemain du congrès d'Amiens. René Mouriaux et Guy Groux montrent que le plafonnement des adhésions et la perte de militants sont alors attribués à une conjonction de phénomènes qui vont de la corruption des dirigeants, déjà accusés de s'installer dans le confort du « subventionnisme », au durcissement de la répression gouvernementale, en passant par les évolutions socio-démographiques liées à la taylorisation et par le poids moral que représente l'approche du conflit mondial.

1905 : sept structures unies dans l'indépendance

Par ailleurs, les structures interprofessionnelles locales sont, elles aussi, balbutiantes. Il faudra attendre 1905 pour que les syndicats de Corbeil et d'Essonnes créent une union locale, « l'union des syndicats de Corbeil-Essonnes ». Elle regroupe sept organisations : la chambre fédérée des mouleurs de métaux d'Essonnes, l'union syndicale des papetiers de l'arrondissement de Corbeil-Essonnes, le syndicat de Corbeil de la fédération des ouvriers mécaniciens de France ; le syndicat des maçons, plâtriers, tailleurs, scieurs de pierre et parties similaires de l'arrondissement de Corbeil ; le syndicat des chapeliers ; le syndicat des ouvriers meuniers et parties similaires du département de Seine-et-Oise et l'union syndicale des ou-

vriers chauffeurs, conducteurs et mécaniciens de l'arrondissement de Corbeil.

On peut noter que les statuts de cette union des syndicats de Corbeil-Essonnes ne mentionnent pas d'adhésion à la Confédération Générale du Travail (il s'agirait donc d'une union indépendante). Pour autant, une partie des syndicats qui constituent l'union locale en sont membres. De fait, les buts affichés sont proches de la philosophie de la CGT puisqu'il s'agit : « *1/ « de relever le niveau moral et économique des travailleurs » ;*

2/ « de resserrer les liens de solidarité, d'union en un seul bloc de tous les travailleurs afin de pouvoir lutter contre l'exploitation des travailleurs et arriver à constituer le travail libre par la socialisation des moyens de production au bénéfice exclusif des producteurs des richesses nationales. C'est-à-dire de réaliser la devise communiste « de chacun selon ses forces et à chacun selon ses besoins ».

Par ailleurs, cette union de syndicats affirme clairement son indépendance matérielle vis-à-vis du patronat et des notables : les statuts stipulent qu'un local sera loué, grâce au produit des cotisations et l'union n'admet pas de membres honoraires. De même, l'indépendance vis-à-vis des formations politiques est aussi soulignée : « *L'union interdit dans les assemblées toute discussion politique, en conséquence, l'union n'adhère à aucune organisation politique et ne participera à aucun congrès politique. Chacun de ses membres restant à cet égard libre de faire individuellement ce qui lui convient* ».

D'autres syndicats locaux créent de leur côté la fédération des groupes et syndicats indépendants de l'arrondissement de Corbeil, en 1907. Cette union locale concurrente s'affilie immédiatement à la Fédération nationale des jaunes de France.

(Collection Dubant)

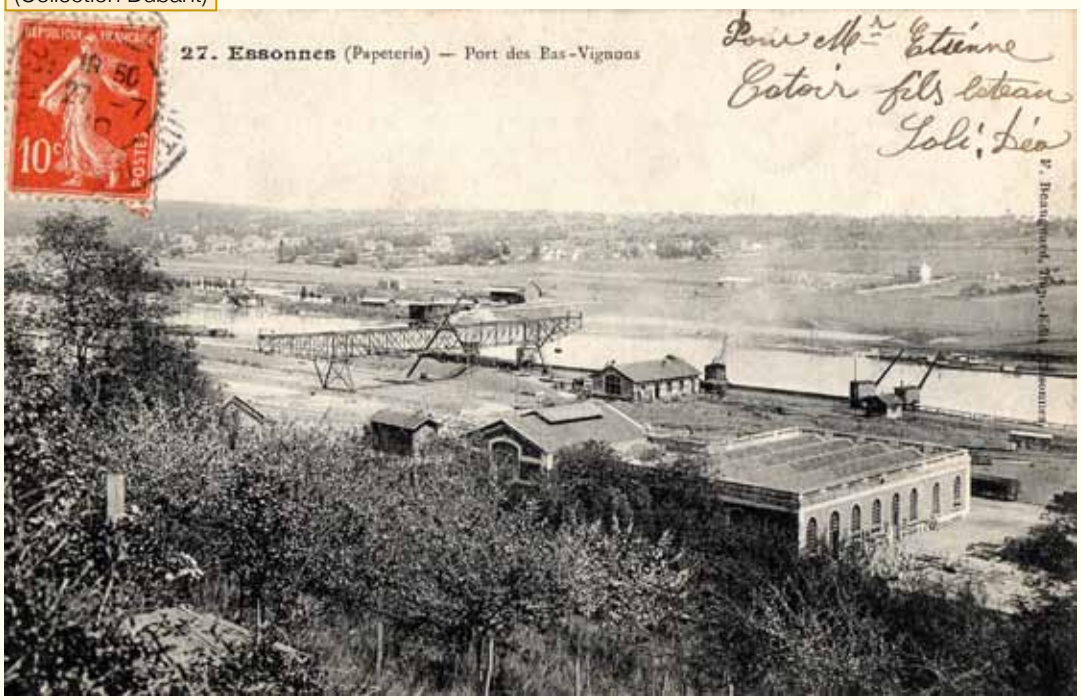

Pas « d'étrangers » à la classe ouvrière

La Fédération nationale des jaunes de France a été créée en 1904 à l'initiative d'un ancien militant guesdiste et syndicaliste, Pierre Biétry, et elle connaît dans un premier temps une forte croissance avant de disparaître très rapidement en 1910. Son idéologie repose d'abord sur le rejet du marxisme et de la lutte des classes. Les jaunes dénoncent, en effet, le socialisme et prônent la collaboration des classes par la pratique de la participation aux bénéfices ; autrement dit, ils encouragent l'achat d'actions par les ouvriers de l'entreprise. Leur objectif final est "l'émancipation de l'homme par la propriété".

On voit déjà ici les discussions qui traversent le mouvement syndical sur la nature de ses missions. Si l'on se penche sur les statuts des organisations syndicales, on peut s'apercevoir que deux objectifs ressortent, en général, de l'exposé des buts : défendre les intérêts ouvriers ; unifier la classe ouvrière.

Sur le premier point, on notera que quatre syndicats sur dix prévoient explicitement une action auprès des pouvoirs publics : papetiers, voiture, métallurgistes et mécaniciens. Il s'agit de « prendre l'initiative de réformes équitables » ou de « provoquer auprès des pouvoirs publics le vote de lois ». Les autres restent silencieux sur la question.

Le tribunal des prud'hommes de Corbeil-Essonnes est né en 1902 afin de désengorger celui de Versailles et d'offrir davantage de proximité aux justiciables des arrondissements se trouvant dans la région de Corbeil-Essonnes. Il a d'abord siégé dans une salle de l'hôtel de ville de Corbeil. (Fonds Breteau)

Sur le second point, on peut noter que l'unification de la classe ouvrière semble passer par l'exclusion de tous les éléments qui lui sont étrangers. Ainsi, sur douze syndicats, dix ne s'adressent exclusivement qu'à des ouvriers. Quant aux deux autres, s'ils se déclarent ouverts aux « travailleurs », ils s'appellent tout de même « syndicat des ouvriers en… ». Sur ces douze syndicats, trois indiquent explicitement dans leurs statuts qu'ils excluent les contremaîtres, les chefs d'atelier et les ouvriers travaillant au marchandage et quatre indiquent qu'ils excluent tous ceux qui, à titre quelconque, exploitent des ouvriers ou des ouvrières. Enfin, trois mentionnent qu'ils excluront les sociétaires devenus patrons.

Si l'on revient sur l'action auprès des pouvoirs publics, on peut constater que les relations avec les autorités locales sont nombreuses. Evidemment, ces relations sont, en grande partie, contraintes par le cadre légal puisque les syndicats doivent déposer leurs statuts non seulement en Préfecture, mais aussi en mairie. De plus, nombre de leurs activités sont finalement soumises à autorisation : droit de manifestation, mais aussi la possibilité de se réunir puisqu'ils ne possèdent pas encore de local et qu'ils sont contraints de demander des salles municipales pour se réunir.

Entre l'idéal et la réalité

Au-delà de ces relations strictement formelles, on peut noter qu'une certaine forme d'échange avec les autorités est recherchée, que ce soit au travers des demandes de subventions d'activités que les syndicats font valoir comme étant des activités de « service public » (l'information des travailleurs, leur formation et leur éducation, le placement), ou au travers de la mise en place de premières institutions. Par exemple, une première alliance entre syndicats et municipalités s'est construite pour obtenir la création du tribunal des Prud'hommes à Corbeil, qui commence à fonctionner en 1902.

Si l'on s'intéresse maintenant à la régulation des conflits, on se rend compte, à la lecture des statuts, que les syndicats tentent d'introduire une sorte de « discipline collective du conflit ». Huit sur dix édictent ainsi des règles de comportement en la matière. Ce qui domine largement, dans ce domaine, c'est la recherche de conciliation avant toute mise en grève. Ainsi, sept statuts évoquent la nécessité d'une tentative de conciliation.

Pour conclure sur cette période, on peut d'abord voir que les syndicats ouvriers restent extrêmement fragiles pendant toute la période précédant la première guerre mondiale.

On peut également relever un certain pluralisme : toutes les organisations ne sont pas affiliées à la CGT et celles qui le sont semblent avoir une autonomie assez importante vis-à-vis de la confédération si l'on en croit la variété de leurs statuts.

Des relations commencent à être créées avec les autorités locales ; ces relations vont s'accélérer avec la mise en place de l'union des syndicats. Enfin, nous sommes visiblement face à un syndicalisme qui cherche surtout la conciliation.

Donc, on peut voir là que l'idéal type du syndicalisme révolutionnaire dominant avant 1914 ne correspond pas intégralement à la réalité de la période.

L'affaire Campanaud

De 1919 à la fin des années 60, la période est marquée par une très importante évolution du statut et de la place des organisations syndicales, sous l'impulsion des luttes syndicales d'une part, mais aussi sous l'impulsion des gouvernements. Les dispositions légales qui seront prises seront toujours ambiguës, en ce sens qu'elles constituent tout autant un appui pour l'action syndicale qu'un cadre limitatif.

Ces dispositions portent sur le droit de grève et le droit syndical, qui sont développés non plus seulement comme des droits individuels mais qui deviennent des droits collectifs ; la négociation collective qui devient progressivement une source essentielle pour l'élaboration du Code du travail ; les institutions représentatives du personnel avec les DP en 1936, les comités d'entreprise en 1945, les délégués syndicaux et la section syndicale d'entreprise en 1968 ; et enfin, les règles de représentativité qui accordent à partir de 1945 un monopole de représentation aux organisations syndicales.

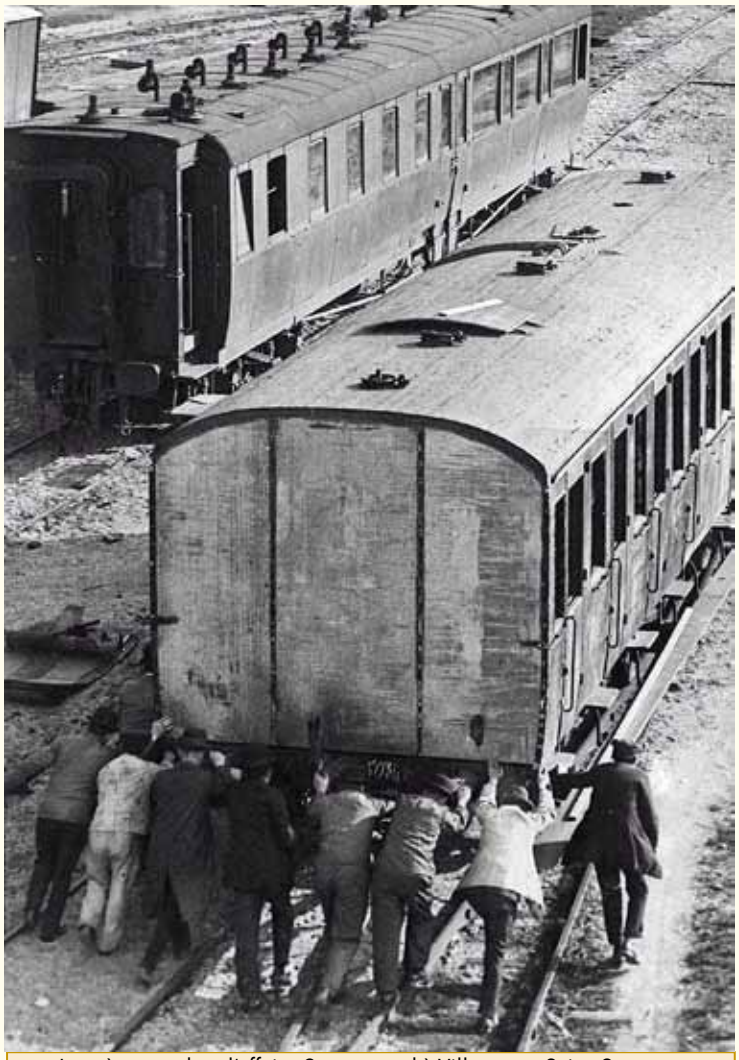

La grève pendant l'affaire Campanaud à Villeneuve-Saint-Georges.
Les cadres et les « jaunes » poussent les wagons.
(Bnf-Gallica)

L'on peut trouver la trace dans la région de Corbeil-Essonnes - Évry des débats et des luttes qui ont présidé à la mise en place de ces droits.

Par exemple, l'affaire Campanaud survient en février 1920 chez les cheminots du PLM. Jean-Baptiste Campanaud, menuisier au dépôt de Villeneuve Saint-Georges et responsable de la propagande syndicale, avait sollicité une permission de deux jours auprès de la direction de la Compagnie pour assister à la réunion de la commission administrative de l'Union des syndicats PLM, qui se tenait à Dijon. Son congé a été refusé. Mais Campanaud passa outre, arguant que la Compagnie lui avait promis d'accorder toutes facilités aux délégués pour mission syndicale. Il est sanctionné d'une mise à pied de deux jours, ce qui déclenche immédiatement la grève de 1 600 cheminots au dépôt de Villeneuve Saint-Georges; grève qui s'étend rapidement à l'ensemble du PLM en un mouvement de grève générale. Au cœur des revendications, il y avait bien sûr le respect du droit syndical, mais aussi le statut des cheminots et l'échelle des salaires. La grève, moyennant une interruption de quelques semaines, perdure finalement jusqu'au mois de mai, se solde par un échec et la révocation de 18 000 salariés.

De manière générale, on va trouver trace dans les archives locales de nombreux conflits sur le droit syndical, conflits symptomatiques du fait que les syndicats imposent peu à peu leur présence dans les entreprises. On trouve aussi de nombreux documents qui concernent le fonctionnement des institutions représentatives du personnel.

Les appareils syndicaux se constituent

La période 1919- 1970 est également marquée par le développement du paritarisme, c'est à dire d'institutions gérées à parité par des représentants des syndicats et du patronat, avec souvent également une représentation de l'Etat. C'est notamment le cas des Conseils de Prud'hommes (dont un a été créé dés 1902 à Corbeil), du Conseil Economique et Social créé en 1925 et de la Sécurité Sociale en 1945. De nombreuses générations de militants de la région de

Corbeil-Essonnes – Évry ont participé à ces institutions et continuent à y participer.
La période est également marquée par une importante évolution du paysage syndical, puisque quatre des grandes confédérations d'aujourd'hui apparaissent pendant cette période : la CFTC en 1919, la CGC en 1944, FO, issue d'une scission de la CGT en 1947, et finalement la CFDT, qui résulte de la déconfessionnalisation de la majorité de la CFTC en 1964.
Cette évolution du paysage syndical n'est pas immédiatement visible dans la région de Corbeil-Essonnes – Évry, où la CGT reste de loin l'organisation majoritaire jusque dans les années 1980. Mais, dès les années 1960, le pluralisme syndical devient une réalité.
La période de 1919 à la fin des années 1960 est également celle pendant laquelle se constituent de véritables appareils syndicaux avec des permanents et l'acquisition d'un patrimoine immobilier. Ainsi, par exemple, l'Union syndicale CGT de Corbeil-Essonnes, qui a demandé pendant plusieurs décennies aux autorités locales le financement d'une Bourse du travail, sans succès, parvient finalement à acheter un bâtiment dans les années 1930, grâce aux fruits d'une collecte. Progressivement, les unions locales parviennent à financer des permanents.
Les syndicats locaux fournissent, par ailleurs, de nombreux militants pour les directions fédérales et confédérales. Par exemple, André Malterre, directeur des services administratifs et juridiques des papeteries Darblay, a été secrétaire général adjoint de la CGC dès 1947 et il en devient le secrétaire général en 1950. Ou encore Roger Combrisson, connu comme Maire de Corbeil-Essonnes, fut le secrétaire général du syndicat national des cadres CGT de la SNCF de 1953 à 1959.

Pendant ses 30 années de direction communiste, l'équipe municipale a soutenu les luttes des salariés.
Ici, Roger Combrisson et Aline Marti intervenant au cours d'un meeting des travailleurs de l'imprimerie Hélio en grève.
(Fonds Breteau)

1968 : les salariés entrent dans l'économie

Pendant cette période, on voit que les organisations syndicales deviennent progressivement des institutions incontournables de la vie économique. Malgré tout, il s'agit d'institutions que l'on peut qualifier de « dominées » : le cadre de leur action est strictement circonscrit par l'État, elles doivent sans cesse faire respecter leurs droits, qui peuvent à tout moment être totalement remis en question, avec la situation extrême pendant la seconde guerre mondiale.
Pendant la même époque, on peut constater que l'acteur syndical s'est essentiellement concentré sur l'amélioration des conditions d'emploi. Lorsque l'on dépouille les différents rapports d'inspecteurs du travail et de gendarmerie sur les conflits sociaux, on se rend compte que ceux-ci ont principalement concerné les salaires, la reconnaissance des qualifications professionnelles, les carrières, les conditions de travail, le temps de travail… Bref, tous éléments entrant dans le cadre d'une amélioration de la condition salariale.
Cette optique d'amélioration de la condition salariale prévaut également dans la gestion municipale de la toute nouvelle ville de Corbeil-Essonnes. Ainsi, l'équipe municipale dirigée par le maire communiste Roger Combrisson, qui comprend une dizaine d'ouvriers des entreprises de la ville, oriente son action sur le développement d'équipements collectifs et de services publics de proximité accessibles par tous. En revanche, que ce soit dans les entreprises ou dans la cité, la question de l'exercice du pouvoir dans le champ économique est très peu abordée. Les choses vont peu à peu basculer à la fin des années 1960, qui sont marquées notamment par le mouvement de 1968.
Le mouvement de 1968 a reposé avec force une question qui

(Fonds UD CGT 91)

avait été en grande partie évacuée lors des discussions de la loi sur les comités d'entreprise en 1945, celle du pouvoir d'intervention des salariés dans le champ économique. A la fin des années 1960, le courant autogestionnaire se développe notamment au sein de la CFDT. Par ailleurs, des expériences « grandeur nature » sont réalisées. L'une des plus connues est sans doute celle de l'entreprise d'horlogerie LIP, menacée de fermeture et reprise par ses salariés en 1973. Mais à Corbeil-Essonnes, on voit également se développer une intervention dans le champ économique. Ainsi, dès le début des années 1970, les salariés de la Snecma se mobilisent en faveur de la réorientation de l'entreprise vers la production de moteurs civils.

(Photo Claude Breteau)

L'efficacité des mouvements sociaux

Les incursions syndicales dans le champ de décision économique deviennent de plus en plus systématiques avec la crise. Ainsi, on voit se développer de nombreuses luttes locales, au cours des années 1970, pour empêcher les plans de licenciement ou les fermetures d'entreprise. Les syndicats prennent l'habitude d'interpeller les élus locaux et l'opinion publique afin que des solutions alternatives soient recherchées. C'est notamment le cas lors des restructurations de la Néogravure ou de la Papeterie.

Cette question du pouvoir d'intervention des salariés dans le champ économique est si fortement posée, au delà du bassin de Corbeil-Essonnes–Évry, à l'échelle nationale qu'elle débouche, après l'élection de François Mitterrand en 1981, sur un ensemble de mesures, les lois Auroux, qui sont censées développer la démocratie dans les entreprises. Ces lois introduisent notamment le droit d'expression, mais créent aussi les CHSCT et améliorent les prérogatives économiques des comités d'entreprise.

De telles mesures répondent assez bien à l'esprit d'un syndicalisme comme celui des salariés d'IBM, par exemple. Dans cette entreprise où les techniciens et les ingénieurs sont en grand nombre, les syndicats ont très clairement développé leur action autour de l'activité de la commission économique du Comité d'entreprise. Ils s'investissent également beaucoup dans le Comité de groupe, en s'efforçant de déployer leur activité à un niveau international, en lien avec leurs collègues des autres sites de la firme.

Les syndicats des entreprises traditionnelles mettent davantage de temps à se saisir de ces nouvelles dispositions. En revanche, ils le font systématiquement lors des restructurations ou des fermetures. Ainsi, les droits d'expertise économique ont été mobilisés à la Papeterie à la fin des années 1990 pour tenter d'empêcher la fermeture définitive de l'entreprise. De même, les salariés de Belin à Ris-Orangis ont alerté l'opinion publique sur le comportement économique irresponsable de Danone, qui prenait la décision de fermer la branche biscuit au prétexte qu'elle était simplement un peu moins rentable que les autres branches d'activité. Plus récemment, les syndicats d'Hélio Corbeil se sont mobilisés pour reprendre leur entreprise dans le cadre d'une SCOP.

Sur trois de ces cas, deux sont des cas d'échecs très lourds pour la région, puisque malgré toutes les actions menées par les syndicats, aussi bien en justice que dans la sphère publique, les entreprises ont fermé. Malgré tout, ces actions n'ont pas été vaines car elles contribuent à faire valoir l'existence d'autres logiques dans le champ économique. Notamment l'affaire Danone a donné lieu à de nouvelles tentatives législatives concernant le rôle de véto que pourraient jouer les Comités d'entreprise en cas de restructuration.

Il faut noter que cette nouvelle orientation de l'action syndicale intervient dans un contexte de crise et d'affaiblissement général des organisations syndicales, puisque les trois dernières décennies ont été marquées par des déclins d'effectifs, une désaffection des salariés vis-à-vis des élections professionnelles et un recul du nombre de journées de grève enregistrées par le ministère du Travail. Ceci dit, cet affaiblissement n'est pas univoque et il existe bien toujours un mouvement de renouvellement des forces syndicales et un fond de contestation sociale (1986, 1995, 2002). On peut donc très bien envisager que l'action syndicale dans le champ économique puisse prendre à un moment donné beaucoup plus de force.

Photo Laurent Tangre

S.C.

Madeleine Vernet et l'Avenir Social
L'éducation d'une militante libertaire

Par
Hugues Lenoir

Le 1er mai 1906, Madeleine Vernet fonde un orphelinat nommé « L'Avenir Social » dans un petit pavillon de Neuilly-Plaisance, en Seine-et-Oise. C'est une militante libertaire qui va mettre en œuvre des méthodes d'éducation en rupture avec son époque. Hugues Lenoir lui a consacré un ouvrage sorti en 2014 aux « Éditions du Monde Libertaire ».

« L'Avenir Social » existe encore aujourd'hui, avec un siège social situé dans l'immeuble CGT de Montreuil, mais il n'a qu'un rapport assez lointain avec les 24 orphelins pensionnaires du début. Le premier changement est le déménagement à Épône, près de Mantes, de 1908 à 1923. L'accueil de la population rurale, des notables cléricaux et de l'administration est malveillant et tracassier, mais Madeleine Vernet et l'instituteur Louis Tribier, qui se marient en 1909, dirigent un orphelinat éducatif qui se considère comme « une composante du mouvement ouvrier », mais indépendant de ses différentes organisations et dont le but principal est l'émancipation des esprits.

Le soutien apporté au départ par la CGT et la SFIO va se heurter après 14-18 à deux fractures. En décembre 1920, le congrès de Tours donne naissance au PCF, auquel Madeleine Vernet refuse d'adhérer, pendant que Louis Tribier reste à la SFIO. En 1922, la CGT-U, à dominante communiste, dirige le Conseil d'administration de l'Avenir Social et rompt les relations avec les dirigeants de l'orphelinat. Transféré à la Villette-aux-Aulnes, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), il devient « l'Orphelinat ouvrier » et cesse de fonctionner en 1938.

Madeleine Vernet ne cesse pas son action militante, mais la concentre sur l'éducation des mères, le féminisme et le pacifisme, jusqu'à sa mort en 1949.

Hugues Lenoir est militant libertaire et enseignant chercheur en Sciences de l'Éducation à l'université Paris - Ouest-Nanterre - La Défense.

Sa démarche de recherche vise à associer rigueur scientifique et engagement social. Il travaille d'une part sur l'illettrisme des adultes et la validation des acquis de l'expérience et d'autre part sur la pédagogie libertaire sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages. Son Madeleine Vernet et l'orphelinat prolétarien d'Épône s'inscrivent dans cette lignée et favorise la redécouverte d'une militante éducationniste injustement oubliée. Ses travaux sur la pédagogie proposée par les anarchistes depuis la fin 19e siècle ont pour but à la fois de mieux faire connaître ce courant pédagogique et à en relancer les pratiques dans le système éducatif actuel.

Mémoires Vives. ***Madeleine Vernet donne des éléments « d'éducation rationnelle » visant à la fois l'enseignement et l'éducation. Mais quelle doit être la formation initiale (et continue) de l'enseignant-éducateur ?***

(Collection EBC)

Hugues Lenoir. Éducation rationnelle, chez Madeleine Vernet, signifie, comme pour tous les pédagogues libertaires, de fonder d'une part les apprentissages sur la raison, donc sur la science - sans être scientiste non plus d'ailleurs - et non sur les croyances et les fausses évidences révélées ou non. D'autre part, elle considère qu'il est essentiel de permettre à l'enfant de construire son intelligence dans la liberté, seule à même de favoriser le développement de son esprit critique. À cette fin, la formation pédagogique des éducateurs doit nécessairement

Hugues Lenoir (DR)

Du même auteur :

Éduquer pour émanciper, Éditions CNT-RP, Paris, 2009.

Henri Roorda ou le Zèbre pédagogue, Éditions du Monde libertaire, Paris, 2009.

Éducation, autogestion, éthique, Éditions libertaires, Saint-Georges-d'Oléron, 2010.

Précis d'éducation libertaire, suivi de Victor Considérant, un utopiste et un éducationniste bien oublié, Éditions du Monde libertaire, Paris, 2011.

Pour l'éducation populaire, Éditions du Monde libertaire, Paris, 2012.

Autogestion pédagogique et éducation populaire : l'apport des anarchistes, Saint-Georges-d'Oléron, Éditions libertaires, 2014 (à paraître).

Hugues Lenoir est par ailleurs co-auteur avec Claude Pennetier, Marianne Enckell et Alii du dictionnaire biographique du mouvement libertaire francophone (Le Maitron), Les anarchistes, paru aux Éditions de l'Atelier en 2014.

1 Martinet M., Culture prolétarienne, op. cit., p.67. Emile Pouget ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit : *« L'éducation et l'instruction dont sont gratifiées les jeunes générations n'ont pas d'autres buts ; elles sont soumises à une méthode d'émasculation intellectuelle, fondée sur le ressassement des préjugés et assaisonnée de prêches sur la résignation et aussi d'incitations à un égoïsme féroce »* in Pouget E. (1997), Le parti du travail, Paris, Editions CNT, p. 201.

2 Chambarlhac V., Donner la parole aux ouvriers in Béroud S., Régin T. (2002), Le roman social, littérature, histoire et mouvement ouvrier, Paris, Editions de l'Atelier, p. 112.

se faire dans le même esprit et avec la même méthode : acquisition de savoirs critiques, apprentissage de la pédagogie de la liberté par la liberté (découverte, recherche, expérience, controverse et conflit sociaux cognitifs, travail coopératif…) afin qu'ils puissent, une fois formés, mettre en place dans les espaces d'apprentissages avec les enfants ou les adultes, une pédagogie active et autogestionnaire. Cette recherche pédagogique n'a donc rien à voir avec les pédagogies cléricales ou bourgeoises, toujours autoritaires, particulièrement à l'époque où travaille Madeleine Vernet, qui ne sont que des pédagogies de la soumission, tant des éducateurs eux-mêmes à la hiérarchie, aux programmes… que des apprentis soumis au pouvoir du maître, de ses notes et sanctions… et à des savoirs pré-pensés et conditionnés par les représentants de l'État. Autrement dit, par ceux qui savent ce qu'il est bon que le peuple sache et qui, forts de leur savoir et de leur place, connaissent les besoins éducatifs de tout un chacun et plus particulièrement des individus appartenant aux couches populaires incapables de définir ce qui en matière de savoir serait bon pour eux. Un moyen habile et efficace d'empêcher le prolétariat d'accéder, selon les mots de Fernand Pelloutier, à la science de son malheur.

Quant aux convictions politiques des pédagogues, elles sont légitimes, mais comme tout élément de connaissance, si elles apparaissent, elles doivent être passées au crible de la critique et de l'exercice de la raison. Au demeurant, tout pédagogue libertaire, quel que soit son engagement, se refuse par éthique à toute forme de clonage, fut-il idéologique. Le pari de la liberté pour apprendre doit permettre à l'individu de se penser et de se construire libre et, dans le même mouvement, considérer la liberté de l'autre comme la garantie du développement de sa propre liberté. En bref, reprendre et enclencher le processus vertueux et dialectique de la liberté telle que formulée par Bakounine, à savoir que la liberté d'autrui étend la mienne à l'infini. Les pédagogues libertaires et la pédagogie sont en cela en plein accord avec les principes anarchistes. L'éducation libertaire répond aux mêmes principes et à la même éthique que la société autogestionnaire à construire. L'éducation libertaire est une forme d'anarchisme en acte, un laboratoire social permettant de vérifier et de préparer par l'expérience le bien fondé d'une société sans État et sans coercition.

(Collection EBC)

(Collection EBC)

M.V. ***En examinant les contenus des manuels scolaires d'avant et après 1914, en particulier dans leurs aspects « historiques » ou « lectures choisies », on est frappé par un conformisme social « radical-socialiste ». Madeleine Vernet a-t-elle imaginé de fabriquer des « anti-manuels » pour « favoriser les têtes bien faites plutôt que bien pleines » ?***

H.L. Les contenus des manuels scolaires laïques de cette époque sont souvent affligeants, nationalistes, bien pensants et pour une part revanchards et « va-t-en guerre ». Ils substituent trop souvent le culte d'une divinité par celui de l'État, de la Patrie et d'une république parlementaire et bourgeoise à la mythique égalité. Pour Marcel Martinet, « *sous le couvert de sa phraséologie démocratique, la bourgeoisie a sournoisement imposé au prolétariat en matière d'éducation comme en tout autre chose, les instruments de sa propre domination sur le prolétariat* »[1]. Éducation de la République qui de facto « *caporalise et tricolorise le prolétariat* »[2]. Madeleine Vernet était probablement en tant que pacifiste et libertaire très sensible aux contenus des manuels, c'est pourquoi sans doute elle conçut des outils pédagogiques sous forme de séries d'images mais pas, à proprement parler, d'anti-manuels. Au demeurant, comme d'autres pédagogues libertaires tel Paul Robin, elle utilisa le grand livre de la nature comme manuel en mobilisant les ressources du potager et en organisant des sorties… En bref, découverte, observation, analyse, comparaison et élaboration de connaissances à partir d'une démarche inductive.

De fait, sur la question des anti-manuels, c'est l'anarchiste Francisco Ferrer en Catalogne qui eut la réflexion la plus riche

3 Thierry A. (1986), Réflexions sur l'éducation, op. cit., p.33. Thierry consacre son 2e chapitre à l'éducation blanquiste.

4 Voir à ce sujet, Lenoir H. (2009), Jaurès, de l'éducation, Réfractions n 22.

sur cette question. Il créa à cet effet, dès le début du 20e siècle

(Collection EBC)

à Barcelone, une maison d'édition pédagogique et commanda de nombreux ouvrages quelquefois à des militants renommés comme Elisée Reclus ou Charles Malato, afin que les contenus soient non pas ceux choisis par les dominants, mais adaptés aux attentes et aux exigences d'une éducation rationnelle, à savoir fondés sur une approche scientifique et laissant place au libre examen et à l'esprit critique des apprenants afin qu'en se construisant un tête bien faite ils puissent, à l'issue de leur parcours éducatif, l'avoir bien pleine.

M.V. ***Si la CGT et la SFIO de l'époque sont favorables à l'école publique, elles ne semblent pas vouloir intervenir sur les contenus scolaires ni leur pédagogie. À quoi était due cette réserve, qui semble durer jusqu'à aujourd'hui ?***

H.L. Il me semble que ces organisations, et surtout la SFIO, aient eu une grande confiance en l'État - séparé de l'Eglise depuis 1905 et dans la continuité des lois Ferry - et dans sa capacité à élaborer des manuels et des programmes garantissant la consolidation de la République et la laïcité. Ils en oublièrent le projet socialiste d'éducation pourtant présent chez les socialistes, au sens le plus large, depuis l'AIT de 1864 (Association Internationale des Travailleurs) et la Commune de Paris, et n'engagèrent que peu la réflexion sur le lien entre pédagogie et transformation sociale. De plus, la conception de l'éducation de certains socialistes n'était pas très éloignée de celle des représentants de l'État, en particulier sur le pouvoir du maître dans sa classe comme représentant légitime de l'autorité, préparant l'obéissance des adultes à d'autres modalités de la soumission, celle des chefs et des gradés, celle du monde de l'usine… Organisation rationnelle de la soumission dénoncée par Albert Thierry sous les termes «d'éducation blanquiste» dont la visée est réductrice, manipulatrice et autoritaire et qu'il considère comme « une ruse pour asservir les enfants »[3]. Notons néanmoins que des contre-exemples existent. Jean Jaurès en particulier produisit une réflexion approfondie sur l'éducation et la défense de la Laïque[4].

M.V. ***Avant 1914, la CGT soutient l'entreprise de Madeleine Vernet. À quoi est due « son éviction de l'orphelinat par les militants communistes et étatistes en 1922 » ? Une différence radicale sur la conception du rôle de « l'État éducateur » ? Au fait que Louis Tribier a soutenu la motion de Jean Longuet au congrès de Tours et qu'il était resté à la SFIO en 1921 ? D'autres raisons ?***

H.L. Madeleine Vernet, sans doute par souci d'unité ouvrière, est toujours restée très discrète sur les causes de son éviction par le conseil d'administration de l'Avenir social, à l'origine très ouvert et non sectaire. Y siégeaient des individus, anarchistes ou pas, des représentants d'organisations ouvrières, de coopératives, de syndicats, etc. L'on suppose que ses convictions libertaires affichées et son refus d'adhérer au Parti communiste furent les causes majeures qui justifièrent son départ contraint. Il est possible aussi que des différends d'ordre pédagogique y contribuèrent peut-être aussi. Il est envisageable, en effet, que ses conceptions libertaires de l'éducation se soient heurtées à des conceptions plus autoritaires, plus « blanquistes », portées par des membres du CA et que cela constitua un casus belli entrainant des contradictions fortes et un départ inévitable. Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse que les sources connues à ce jour ne permettent pas de valider.

M.V. ***Même si les itinéraires de Madeleine Vernet et de Célestin Freinet sont différents, ils ont pour points communs un engagement politique et syndical et un désir de changer les méthodes pédagogiques. Ils ont aussi en partage des querelles avec les pouvoirs publics et de vifs débats avec leurs camarades. Quels sont les aspects techniques novateurs (en dehors de la diététique) de l'éducation préconisée par Madeleine Vernet ?***

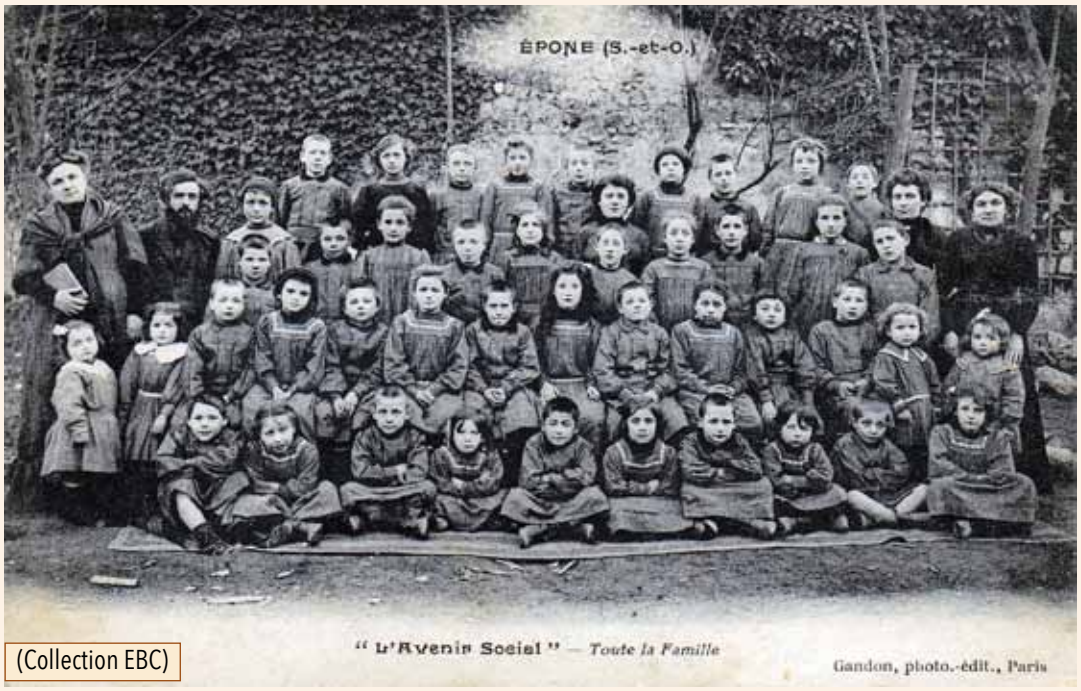

(Collection EBC)

H.L. Madeleine Vernet et Célestin Freinet ont en effet en commun leur engagement militant, lui pour « l'école du peuple », elle pour un orphelinat prolétarien et tous deux visent à la liberté de l'enfant, à son développement physique et intellectuel. Madeleine

Vernet n'eut pas la possibilité de mener à bien son projet d'école, interrompue par mesure administrative. Elle ne put que mener un travail éducatif post ou péri scolaire dans l'orphelinat ce qui a, à mon sens, limité ses tentatives et ses expérimentations pédagogiques proprement dites. Il me semble néanmoins que ce qui caractérise ses pratiques, par rapport aux orphelinats de l'époque, qui étaient des quasi bagnes d'enfants souvent tenus par des religieux ou des bienfaiteurs prônant la vertu et l'autorité, c'est sa posture, son rapport aux enfants. En d'autres termes, ce qui m'est apparu comme novateur chez elle, c'est la nature de la relation pédagogique qu'elle tentait de construire avec les enfants : une relation de confiance, un intérêt et un respect réel pour les individus, une pratique de la réciprocité, une compréhension de leurs situations, un désir fort d'en faire des individus équilibrés et autosuffisants, sans contraintes et fidèles aux valeurs de la classe ouvrière. Un autre élément de modernité chez elle, partagée d'ailleurs avec Sébastien Faure, Francisco Ferrer ou encore les époux Mayoux et beaucoup d'autres, c'est le choix de la co-éducation, en termes plus contemporains de la mixité.

M.V. ***Madeleine Vernet est en avance sur son temps pour l'émancipation des femmes et leur sexualité assumée. Trouve-t-on des traces de ces engagements dans l'éducation des enfants et des adolescents à Neuilly-Plaisance et Épône ? Ses positions sont-elles la cause principale de l'hostilité des « bien-pensants » d'Épône ? Quel écho avaient-elles dans la CGT du début du 20e siècle ? Ont-elles pu générer des tensions entre ce féminisme et une certaine pruderie de gauche officielle ?***

H.L. Là encore, Madeleine Vernet est peu prolixe sur ces questions. Au demeurant, la co-éducation au début du 20e siècle est très largement rejetée par les « bien-pensants » à Épône comme ailleurs. Elle attira sur Madeleine Vernet les foudres des ligues de vertu dès la première implantation de l'Avenir social à Neuilly-Plaisance, elle lui valut la fermeture de l'école intégrée à l'orphelinat, comme elle avait provoqué la fermeture de l'orphelinat Cempuis, dirigé par Paul Robin, dénoncé par la bourgeoisie de l'Oise comme une « porcherie » sous prétexte de mixité fille-garçon. En ce qui concerne l'émancipation des femmes et leur sexualité assumée, c'est surtout après son départ d'Epône que Madeleine Vernet s'y engagera pleinement, en particulier en animant durant plusieurs décennies une autre œuvre pédagogique à sa manière, cette fois écrite et propagandiste, la revue La Mère éducatrice. Son texte L'amour libre, édité en 1920, reproduit dans l'ouvrage, est une belle illustration de son engagement pour l'émancipation des femmes.

(Collection EBC)

(Collection EBC)

M.V. ***Même si le Komintern et l'ISR, puissants à partir des années 20, combattent l'anarcho-syndicalisme, celui-ci garde des bases solides dans la CGT. Pourquoi les camarades libertaires de Madeleine Vernet semblent-ils ne pas l'avoir soutenue fermement pour continuer l'Avenir Social, même sous une autre forme ?***

H.L. Difficile de répondre à cette question. La guerre de 1914 avait tué l'expérience pédagogique de « La Ruche », à côté de Rambouillet, de Sébastien Faure malgré le soutien d'une partie des syndicats CGT et du mouvement anarchiste. Madeleine Vernet de son côté déplorait, avant 1914, le peu d'engouement des organisations ouvrières pour s'engager dans la création massive de structures d'éducation, orphelinat ou école… On peut penser qu'en 1922, outre la réduction de l'influence des anarcho-syndicalistes dans la CGT, la période était davantage à préparer la Révolution plutôt qu'à créer des écoles autonomes. Mais là encore, il ne s'agit que d'une hypothèse. De plus, la Laïque malgré ses limites s'avérait assez efficace, d'autant que des instituteurs radicaux œuvraient de l'intérieur à sa « modernisation », telle Marie Guyot et les militants syndicalistes révolutionnaires de l'École émancipée.

(Propos recueillis par Gilbert Dubant)

Le Mantois en crise
La « rue des usines » ruinée par les années 80

Par
Roger Colombier

L'industrialisation du Mantois s'accentue après la 2e guerre mondiale et se poursuit jusqu'aux années 70. Les atouts sont considérables : la Seine, les routes, l'autoroute A13 et le rail. En 1982, la région est un réservoir de main-d'œuvre et un lieu de création d'emplois *(1)*.

Les abattoirs de Mantes (Coll. RC)

Malgré une superficie agricole en diminution depuis le 19e siècle, les productions céréalières, maraîchères et laitières sont toujours présentes. L'agro-alimentaire est l'une des premières activités économiques.

- **La Coopérative laitière à Mantes :** 20 millions de litres de lait par an, dont environ 14 millions auprès des 300 producteurs sociétaires de la région. 135 employés. CA annuel : > 100 millions de francs.
- **La Coopérative agricole de Mantes :** 63 000 tonnes de céréales produites par 400 sociétaires. Les péniches sur la Seine chargent 120 tonnes/heure. 25 salariés. CA annuel : 62 millions de francs + 24 millions d'approvisionnement (engrais et traitement).
- **L'abattoir municipal de Mantes :** 6 000 tonnes de viande bovine par an. 60 salariés. CA annuel : 150 millions de francs.
- **Les Établissements Truffaut** à Mantes abattent en moyenne 9 000 tonnes de viande porcine. 50 personnes. CA annuel : 65 millions de francs.

La SNCF emploie 753 cheminots. Le trafic voyageurs est en constante augmentation. Parmi les marchandises, les produits sidérurgiques représentent 138 000 tonnes, la ferraille 137 000 tonnes, le produit du BTP 63 000 tonnes et l'industrie chimique 30 000 tonnes.

Un panorama industriel

- **La Centrale EDF de Porcheville :** 600 personnes. Elle alimente les Yvelines et les départements voisins.
- **La raffinerie Elf de Gargenville :** bacs de stockage d'une capacité de 200 000 m³. La production du fuel lourd va notamment à la centrale EDF.
- **La Cellophane à Mantes-la-Ville.** 1 030 salariés fabriquent 30 000 tonnes de pellicule cellulosique et 6 000 tonnes de films polypropylène.
- **L'usine Dunlop à Mantes :** matelas, oreillers, coussins, éléments pour sièges de voitures, canapés et fauteuils. 480 salariés. 10 000 tonnes de production annuelle, soit 6 millions d'objets dont 300 000 matelas.
- **La société Grévis à Limay.** 94 personnes. R&D de procédés pour la synthèse organique, production de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique. Environ 80 tonnes de production annuelle.
- **Herberts-France à Mantes-la-Ville.** 220 salariés. Peintures, colles, vernis et stratifiés pour les secteurs de l'automobile, du jouet, des articles ménagers et des machines agricoles.
- **Les Ciments français à Gargenville.** 315 salariés. 300 000 tonnes en 1920, 1 250 000 tonnes en 82. S'ajoutent les 500 000 tonnes produites par 100 personnes à Guerville.

Du ciment au moteur

- **Les Ciments Lafarge de Limay.** 78 salariés. Production annuelle : 520 000 tonnes.
- **CCM Sulzer à Mantes-la-Ville.** Plus de 1 000 salariés. Moteurs Diesel pour la marine ou les chemins de fer, pompes centrifuges, échangeurs de chaleur pour le nucléaire, compresseurs frigorifiques.
- **Turboméca à Mézières-sur-Seine.** Mondialement connu comme fabricant de turbines. L'usine s'est agrandie en construisant aussi des compresseurs à géométrie variable. Plus de 180 personnes.
- **Aviac, à Mantes-la-Ville.** 237 salariés. Systèmes de commande de volets de courbure et de becs de bords d'attaque, vérins linéaires électro-magnétiques pour l'aéronautique.
- **Singer à Bonnières-sur-Seine.** 550 salariés. Machines à coudre et plastique de leurs mallettes, moteurs électriques.
- **Ballauf à Mantes-la-Ville.** Stores en bois tissé pour la décoration, la protection solaire ou l'industrie laitière. 130 personnes dont 80 % de femmes.

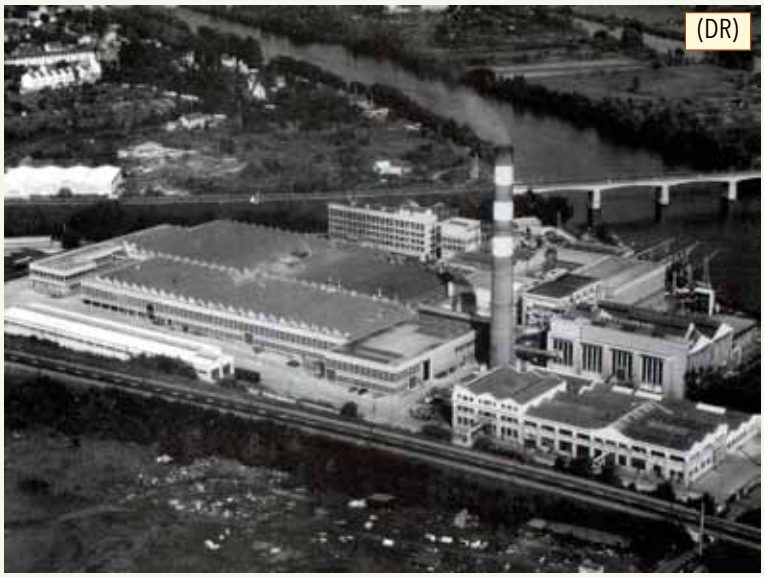
(DR)

- **Alpa à Gargenville.** Fers à béton en acier crénelé. 300 personnes. 200 000 tonnes/an.
- **Solex à Limay** fabrique des carburateurs, et sous-traite pour l'informatique, la téléphonie et les loisirs. 220 salariés.
- **Selmer, à Mantes-la-Ville** depuis 1918. 540 personnes. En 1981, 14 000 saxophones, 5 000 clarinettes et 3 000 instruments divers.
- **Buffet-Crampon,** la plus ancienne des lutheries du Mantois. Installée à Mantes-

la-Ville dès 1850, ses 240 salariés ont fabriqué 20 000 instruments en 1981.

Le soutien de la CGT au Programme Commun de Gouvernement dans les années 70 (DR)

Deux chocs pétroliers en amont

On peut également citer la société A.G.A. à Porcheville, les travaux publics Simond avec 400 personnes, les établissements Porcher et la Société générale de fonderie, toutes deux à Gargenville, mais la liste est loin d'être exhaustive. Poids lourd industriel à proximité, l'usine Renault à Flins-sur-Seine emploie plusieurs milliers de travailleurs. Ces grandes entreprises font l'artisanat local et la sous-traitance.

Les géographes avaient dénommé cette partie de la vallée de la Seine, la «rue des usines» et en 1982, cela semble encore vrai. Pourtant, les chiffres de la Direction départementale du travail des Yvelines annoncent la décroissance de l'emploi industriel, qui va s'accélérer dans les années suivantes: 1 550 d'offres d'emploi dans le département en décembre 1980, 1 409 en décembre 1981 (-9,62 %); 21 977 demandes d'emploi en décembre 1980, 28 402 en décembre 1981 (+29,24 %). La région ne subit pas de plein fouet la crise économique comme en Lorraine, mais les « Trente Glorieuses » sont bien finies.

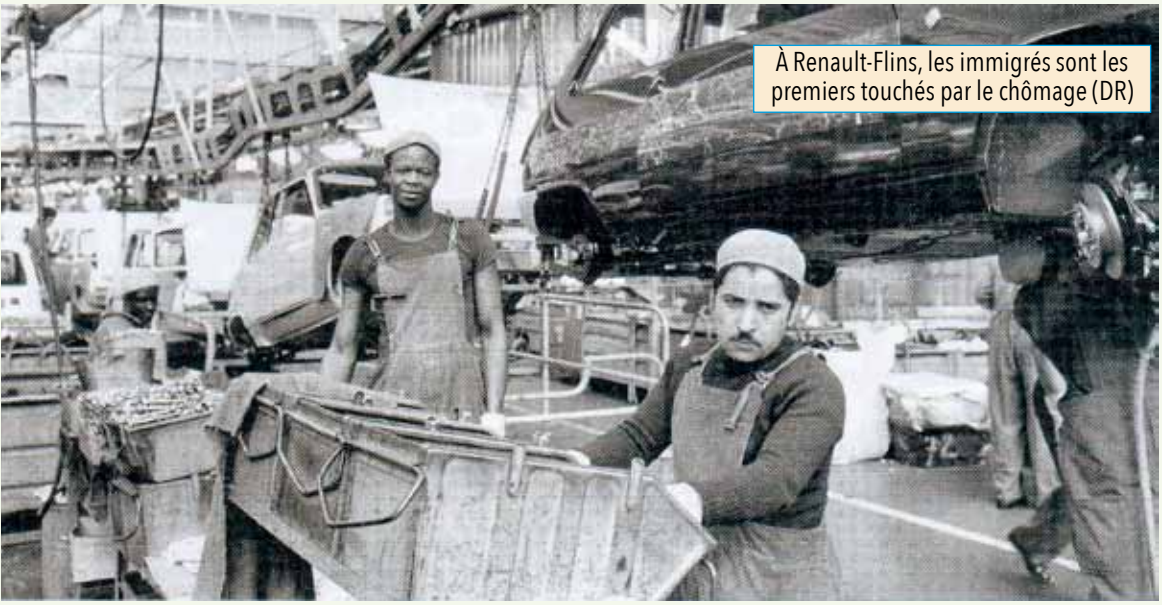

À Renault-Flins, les immigrés sont les premiers touchés par le chômage (DR)

En 1979, la révolution iranienne fait tomber le Shah, allié des USA, qui fomentent la guerre avec l'Irak ***(2)*** pour faire chuter l'ayatollah Khomeïni, provoquant la chute de la production de pétrole et l'arrêt des exportations. Cette crise fait suite à celle de 1973, causée par la guerre du Kippour ***(3)***. La montée des cours du brut affole les pays industrialisés. Les USA veulent se préserver en augmentant leurs stocks. Les autres pays les imitent. L'OPEP fait alors monter brutalement (+70 %) le prix du baril, payable en dollars. L'énorme déficit commercial des USA, lié à la spéculation internationale, dévalue la monnaie américaine et provoque une crise mondiale. Le choc pétrolier de 1973 avait occasionné 400 000 chômeurs en France. Celui de 1979 en envoie 1 490 000 à l'ANPE. Le chômage va atteindre plus de 8 % dans le Mantois avec un record pour Mantes-la-Jolie (3,6 % en 1975, 16,2 % en 1985) et à Mantes-la-Ville (3,7 % en 1975, 11,4 % en 1985.)

La CGTvote Mitterrand

Dire que la CGT n'aurait pas agi à cette époque pour contrer la crise qui défigurerait la région, serait mentir. Mais affirmer qu'elle entraîna l'adhésion des masses dans ce combat, y compris au sein des entreprises en péril, travestirait aussi la réalité. Et que dire de la position des autres organisations syndicales ?

Politiquement, la CGT s'est engagée fermement en faveur du Programme commun de gouvernement signé en 1972. Elle est la seule organisation syndicale à prendre ainsi position. En avril 74, le journal de l'Union locale CGT appelle à «voter pour François Mitterrand, pour le programme commun de la gauche», contre Valéry Giscard d'Estaing. « *Faut-il continuer dans la voie suivie jusqu'à présent, ou faut-il changer ?* », titre l'éditorial de Réalités Sociales.

La gauche gagne les municipales de mars 1977 et la Confédération adresse au PS, PCF et Radicaux de gauche un questionnaire revendicatif en dix points. Dans le Mantois, seuls les communistes répondent. « *Il faut s'engager clairement sur des mesures sans lesquelles les promesses sont du vent. Sinon, nous serons roulés* », écrit Jean-Pierre Lecomte, secrétaire général de l'UL CGT. ***(4)***, comme pour tancer le PS. En 1979, la CGT ne semble se fier qu'à ses propres revendications pour apprécier la position des partis de gauche. «En fonction du contenu de classe des programmes électoraux clairement orientés contre le capitalisme et pour le progrès social», écrit l'Union locale à la veille du premier tour de 1981. Le 29 avril, elle appelle à voter pour François Mitterrand.

L'envers et l'endroit

En 79, l'UL CGT semblait bien seule pour défendre les 270 salariés de Secmafer, qui occupaient depuis plus de seize semaines cette entreprise hi-tech. Secmafer ferme en janvier 1979, sans que le Mantois ne s'en émeuve trop. L'Union locale le regrette: « *270 travailleurs au chômage, c'est 10 % en plus du nombre déjà existant dans notre région. Représentants des ministères concernés, préfet et sous-préfet des Yvelines, ont tous reconnus la viabilité de l'entreprise. Mais ils laissent faire le redéploiement de l'industrie à l'étranger pour sauver leurs profits: Secmafer est de ce point de vue tout à fait significatif. La banque Rothschild, le partenaire financier de l'entreprise, très intéressée par les brevets Secmafer ne veut ni plus ni moins que de les réinvestir aux USA avec la bénédiction du pouvoir.* »

En mai 81, la gauche arrive. Si Renault-Flins continue à congédier ses travailleurs immigrés, les premières mesures gouvernementales vont dans le sens de la CGT : 39 heures hebdomadaires, 5e semaine de congés payés, retraite à 60 ans, nationalisation de deux banques et de cinq groupes industriels, notamment Rhône-Poulenc, dont dépend à 100 % la Cellophane. Le Mantois se donne un député socialiste.

Dans la région, les syndicats paraissent se réjouir de l'arrivée de la gauche, oubliant leurs doutes sur l'efficacité à contrer la crise économique. Les travailleurs de la Cellophane ne sont pas les derniers à se féliciter. L'emploi y est durement attaqué depuis 1976 et les « Cello » ont fait de nombreuses grèves. Le 13 mai 1976, ils participent à la manifestation CGT-CFDT de la Bourse du travail au groupement des industriels de la région. « *L'emploi et les salaires, un état d'urgence pour notre région. Il est inadmissible que les profits croissent au détriment des travailleurs en cette fin du 20e siècle* », avait dit l'Union locale CGT lors de cette action unitaire, la seule à laquelle se joint la CFDT du Mantois.

(Coll. RC)

Le virage de 82

La Confédération est beaucoup plus prudente. Pour elle, les forces sociales et politiques, qui viennent d'arriver au pouvoir sont multiples et composites. Elle le dit dans la préparation du 40e congrès confédéral Lille, en juin 1982 : « *Il y a dans la gauche syndicale et politique des forces qui tirent en arrière parce qu'elles visent une gestion dite de gauche de la crise.* »

Le 13 juin 82, devant les congressistes, Pierre Mauroy, maire de Lille et 1er ministre, annonce le blocage des salaires et la dévaluation du franc. Réaction immédiate de la CGT : « *Parler de blocage des salaires, remettre donc en cause des évolutions positives, voire des droits acquis par la lutte, comprimer la consommation, ne facilitera pas le redressement économique.* »

Malgré le plan de rigueur annoncé, aucun ministre ne démissionne du gouvernement. Dans le Mantois, les salariés sont dans l'expectative. À peine nationalisée, la Cellophane est occupée durant un mois pour éviter sa fermeture, mais la riposte est moindre dans d'autres entreprises.

La CGT de Sulzer déclare en décembre 1983 après une première vague de licenciements: « *Le plan de restructuration prévoit encore des licenciables en 84, 85, 86... (...) Aucune réaction ne s'est produite de la part de l'ensemble des salariés* ». Aux élections professionnelles de 1986, à peine 47 % des travailleurs s'expriment.

Le Courrier de Mantes du 28 septembre 1983, dans un dossier complet sur la Cellophane, arrive aux mêmes conclusions que la CGT : un plan de relance conjoint de la pellicule cellulosique et du pryphane au sein du groupe nationalisé Rhône-Poulenc, en collaboration avec d'autres entreprises nationales. Le journal cite les revendications syndicales : « *On attend toujours la réponse du ministère de l'Industrie* », conclut-il.

Mort de la Cellophane

Renault-Flins et Talbot-Poissy dégraissent leurs effectifs. Dunlop Mantes-la-Jolie a perdu plus de 200 emplois en dix ans. Singer à Bonnières-sur-Seine meurt à petit feu. EDF envisage de réduire sa production thermique à Porcheville. L'entreprise de BTP Simond licencie 77 salariés sur 285 en novembre 1984. « *La région Ile-de-France n'a pas d'avenir industriel* », déclarent des ministres. Dans le Mantois, les chiffres du chômage doublent. En juillet 1984, aucun communiste ne siège dans le gouvernement de Laurent Fabius.

Le Courrier de Mantes évoque le rôle de la DATAR **(5)** « *En choisissant de privilégier la province et les villes nouvelles, elle a fait du Mantois une victime. Quel industriel irait s'installer sur les zones de la Vallée de la Seine alors qu'on lui propose des primes forts intéressantes et des terrains à un prix défiant toute concurrence pour s'installer ailleurs ?* »

Les coupes claires s'accentuent. Deux entreprises ferment en 1985 : la laiterie Nova à Mantes-la-Jolie, et la Cellophane. Deux fermetures, mais deux conceptions de la lutte.
La casse de la laiterie fait suite à un accord intervenu le 15 octobre 1984 entre le ministère de l'Agriculture, les représentants de l'industrie laitière et les organisations syndicales, sauf la CGT. 115 salariés vont être mis à la porte d'une entreprise qui est bénéficiaire et qui a fait l'objet de plus de 13 millions de francs d'investissements en 1983 et 1984. La CFDT, majoritaire dans l'entreprise, ne conteste pas la nécessité d'une restructuration dans l'industrie laitière.
Les salariés de la Cellophane luttent depuis la programmation en 1982 de la fermeture. Outre des départs à la retraite anticipée, des reclassements à l'intérieur du groupe Rhône-Poulenc, la CGT obtient la création d'entreprises dans la région, dont Rhône-Siltec à Buchelay qui fabriquera du silicium pour l'électronique. Cependant, un pan important de l'histoire sociale régionale vient de s'effondrer.
En juin 1986, la droite remporte la majorité à l'Assemblée nationale, avec la proportionnelle et l'arrivée du Front National. Le député socialiste du Mantois est réélu, mais avec une abstention accrue dans les quartiers populaires et la montée des voix d'extrême droite.

À Bonnières-sur-Seine, l'usine Singer fait partie de l'histoire (Bnf Gallica

Le désastreux septennat

Le gouvernement supprime l'autorisation administrative de licenciement et dénationalise 65 groupes industriels et financiers. Il développe le travail précaire et les contrats à durée déterminée. Philippe Seguin, ministre de l'Emploi, déclare : *« L'objectif du gouvernement n'est plus le plein emploi productif et la bataille de l'emploi classique est terminée »*. Les salaires sont bloqués.
À la SNCF, la direction envisage une prime au mérite pour les cheminots. Réunis en assemblées générales, ils votent la grève illimitée. Le dépôt de Mantes est occupé 22 jours entre décembre 86 et janvier 1987. La SNCF retire son projet et accorde quelques avancées catégorielles.
L'INSEE annonce une inflation de 4 à 5 %. Le chômage atteint 11 % en France et explose localement (46 % de jeunes demandeurs d'emploi à l'ANPE du Mantois). La cimenterie de Limay n'existe plus.
En avril 1988, l'UL CGT déclare à propos de l'élection présidentielle de mai: *« À part une courte période d'espérance où certaines lois progressistes furent votées, la CGT trouve particulièrement désastreux le bilan du septennat qui s'achève »*. L'Union locale relaie dans son journal la revendication confédérale d'un SMIC à 6 000 F. François Mitterrand est réélu, mais le Front national progresse dans les cités populaires (plus de 24 % dans le quartier du Val-Fourré). Réélection du député PS, mais abstention accrue (45,63 % à Mantes-la-Jolie).
À Bonnières-sur-Seine, Singer salariait 1 600 personnes en 1958. Devenue Sintech et ne fabriquant plus de machines à coudre, elle ne compte en 1988 que 206 travailleurs attendant leur énième plan de redressement. Solex à Limay envisage 91 licenciements économiques. Le groupe allemand Man vient de croquer l'usine Sulzer avec des suppressions d'emploi. Sauf la CGT, les organisations syndicales ne réagissent pas. Michel Rocard, Premier Ministre, traite la Confédération de *« groupuscule d'agitation qui se met hors jeu à force d'opposition systématique »*.

La CFDT ne répond plus

En octobre 1991, Sulzer supprime 250 salariés. il y a désormais plus de 15 % de chômeurs dans le Mantois. Le patronat et les organisations syndicales, sauf la CGT, avalisent un protocole d'accord réduisant les allocations chômage. Solex ferme à Limay et licencie ses 85 derniers salariés. La CPCT en licencie 50, Dunlopillo 65 et Sintech 47. Son PDG est arrêté pour abus de biens sociaux et détournement de fonds; 93 salariés vont former une SCOP.
Les élections législatives de mars 1993 redonnent la victoire à la droite. Dans le Mantois, Pierre Bédier (RPR) ravit son siège au PS. Aux municipales de mars 1995, il prend la mairie de Mantes-la-Jolie. Deux mois après, Jacques Chirac est président de la République.
Le 29 juin, l'Union locale CGT s'efforce de mobiliser devant la sous-préfecture. *« Quelque 120 syndicalistes, banderoles hautes, des entreprises qui annoncent 335 suppressions d'emploi: Dunlop, Solex, Asco, Cpct, Aviac, Alpa, Sintech, Selmer, Buffet-Crampon... Une délégation a été reçue. Les autres syndicats n'ont pas répondu à l'appel unitaire de la CGT »*, note la presse régionale.
Le 6 décembre 1995, près de 3 000 personnes, salariés du privé comme du public, défilent dans Mantes contre le plan Juppé, derrière la CGT, FO et la FSU. La CFDT du Mantois ne s'est pas jointe à cette protestation unitaire; elle a pris cette décision *« à la majorité des présents »*, écrit-elle à la CGT.
Aujourd'hui, chacun est à même de constater les dégâts causés au Mantois. Les Britanniques fabriquent de la cellophane qui a changé de nom et l'usine de Mantes-la-Ville n'existe plus. Les produits laitiers existent encore, mais la laiterie Nova a disparu. Le paysage s'est totalement urbanisé.
Renault, à Flins-sur-Seine, est réduit à peau de chagrin et délocalise, mais les salariés des pays « low cost » ne peuvent pas s'acheter les véhicules qu'ils fabriquent et 80 % des ventes de voitures neuves se font en France. Les coûts salariaux sont plus faibles à l'étranger, mais le prix d'une Renault augmente sans cesse en France. Les actionnaires se partagent le bénéfice et le désert industriel s'agrandit dans notre pays. La « rue des usines » est une impasse en friche.

R.C.

NOTES

1 - ***Les chiffres proviennent*** *du Bulletin d'information départemental des Yvelines (mars-avril 1982)*
2 – ***La « guerre du Golfe persique »*** *a opposé l'Iran et l'Irak entre septembre 1980 et août 1988. Elle a fait entre 500 000 et 1 200 000 victimes.*
3 – ***La guerre du Kippour*** *opposa, du 6 octobre au 24 octobre 1973, Israël à une coalition menée par l'Égypte et la Syrie.*
4 - ***Réalités sociales,*** *mars 1978.*
5 - ***La DATAR*** *est la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.*

R.A.T.P. 1948
Des salariés syndicalistes au Conseil d'Administration

Par
Jean-Claude Bethon

Le 1er janvier 1942, les deux réseaux - bus et métro - fusionnent, en application de la loi du 26 juin 1941. Premier changement, la Ville de Paris, maîtresse du réseau souterrain, prend l'exploitation du réseau de surface dont le département de la Seine est propriétaire. Le 4 août 1941, le Conseil des transports décide de l'harmonisation des tarifs. La Loi 48-506 du 21 mars 1948 donne naissance à la RATP. Mais depuis 1945, le syndicat CGT est intervenu à plusieurs reprises sur l'organisation des transports, et particulièrement sur la défense des intérêts des salariés de la CMP (Métro) et de la STCRP (Autobus).

Divers projets sont élaborés comme par exemple le nombre de directeurs, sous-directeurs, ingénieurs et chefs de service à mettre en place dans chacune des branches de la société.
Le 1er septembre 1946, une commission chargée de l'étude de l'avant-projet sur la RATP est mise en place au Ministère des Travaux Publics. Elle est composée de 21 membres (7 de la commission des moyens de communication de l'Assemblée Nationale, 7 des assemblées élues de la Région Parisienne, 7 des ministères). La CGT réclamant une véritable autonomie de la nouvelle société en demandant un Conseil d'Administration ayant des prérogatives pour le bon fonctionnement de l'entreprise dans l'intérêt de la collectivité et du personnel, qui doit avoir sa part dans la future gestion.
Après avoir été reçu par le rapporteur de la commission des transports de l'Assemblée Nationale en avril 1947, le syndicat CGT exprimait le désir *« de voir la compagnie sortir rapidement du provisoire, que le statut devait garantir tous les anciens avantages »*. Il a également donné son avis sur *« la représentation du personnel au Conseil d'Administration, sur le rattachement des lignes de grande banlieue à la Régie et sur sa conception pour assurer une gestion financière et une trésorerie saines »*.

1948 : 5 sur 7 au C.A. malgré la scission

C'est le 4 novembre 1944 que les salariés s'exprimaient pour la première fois pour élire leurs élus au Conseil d'Administration de la RATP. Huit représentants devaient y siéger : un représentant du personnel de direction ; trois représentants du personnel de maîtrise et administratif ; quatre représentants du personnel de l'exploitation et des ouvriers.
Il faut se rappeler qu'à cette époque, la scission de l'organisation syndicale venait d'avoir lieu avec la création de Force Ouvrière. Néanmoins sur les sept sièges à pourvoir, la CGT en obtint cinq.
Les deux premières séances du Conseil eurent lieu les 23 et 29 décembre. A l'époque, le Conseil élisait, comme celui d'aujourd'hui, son Président. Singularité, il élisait des vice-présidents qui n'existent plus, ainsi que le Directeur Général. Ces personnes devaient être élus à la majorité absolue des présents mais, à partir du troisième tour, à la majorité relative. Le bureau provisoire du Conseil a été constitué par le doyen et les deux plus jeunes administrateurs – René Thoirain et Gustave Allayn – élus CGT.
Lors de la première séance du Conseil le 23 décembre, sur 3 candidatures présentées, M. Ricrocq a été élu Président dés le premier tour avec 15 voix. Pour l'élection des vice-présidents, trois tours ont été nécessaires sur cinq candidats. M. Vicariot est élu au premier tour avec 18 voix. M. Lancenon, deuxième vice-président ne l'est qu'au troisiéme tour avec 12 voix. Le Conseil comprenait 28 membres.

Jean-Claude Bethon.

L'élection du Directeur Général eut lieu lors de la séance du 29 décembre où trois candidatures étaient proposées. Les élus CGT déclarent *« qu'ils ne peuvent voter qu'en faveur d'un candidat issu du personnel. »* Trois tours ont également été nécessaires pour élire M. Fauconnier.
Autre particularité du Conseil d'Administration de l'époque, la durée des mandats. Selon l'article 14 de la loi du 21 mars 1948, cette durée n'était pas égale pour tous, mais tirée au sort. Le résultat fit que la durée des personnalités fut de six ans, celle de l'administration supérieure de quatre ans et celle des représentants du personnel de deux ans.

3 des premiers administrateurs de 1948 lors du 4ème congrès du syndicat général CGT de la RATP : 1 Robert BARDET, 2 Fernand HILLON, 3 René MANDON.

Les commissions

Elles sont au nombre de cinq :
- 1ère commission : trafic et questions techniques
- 2e commission : budget et comptes
- 3e commission : personnel, œuvres sociales et service médical
- 4e commission : réglementation et affaires générales
- 5e commission : contrats et marchés

Remise en cause permanente

On peut constater certains points positifs pour les salariés, dus en particulier au programme du CNR. Mais, il faut rappeler que c'est la pleine période du « *Plan Marshall* ». Ce fameux programme, présenté comme « *un relèvement économique de l'Europe* », consistait surtout en une domination des États-Unis. Pour preuve, les documents de l'administration des USA de l'époque stipulent : « *Les États Unis ont un intérêt économique, stratégique et politique essentiel à aider les pays… L'administrateur aura la lourde tâche d'éviter la construction d'industrie à mauvais rendement ou ayant une capacité de production trop forte* ».

Les dirigeants français de l'époque ont appliqué fidèlement les orientations américaines. En 1948 – 1949, le gouvernement de Henri Queuille - membre du Parti radical – va se faire remarquer par ses actions antisociales avec à ses côtés Jules Moch (SFIO), son Ministre de l'Intérieur. De début octobre à fin novembre 1948, c'est la répression acharnée contre les mineurs – 3 000 licenciements, 6 morts, de nombreux blessés . Cette période st également marquée par deux dévaluations du franc et la ratification du pacte de l'OTAN.

La réforme de 1959

La 4e République se termine en 1958, De Gaulle s'impose et donne une nouvelle constitution à la France.

Au Journal Officiel du 10 janvier 1959 sont publiés une ordonnance et un décret relatifs à l'organisation des transports de voyageurs en région parisienne. Sous prétexte de l'incapacité de la RATP d'équilibrer son budget à cause des charges écrasantes des frais de personnel, la loi du 21 mars 1948 est abrogée.

L'ordonnance 59.151 crée un syndicat qui se substitue à l'ancien office régional et dont les frais de fonctionnement seront couverts par les cotisations de la SNCF, la RATP et autres transports publics au prorata de leurs recettes.

Le Conseil d'Administration de la RATP passe de 28 à 16 membres.

Les représentants des collectivités locales passeront à trois membres (au lieu de dix auparavant), ce qui réduit considérablement leurs interventions qui pouvaient gêner l'application des décisions gouvernementales.

Les représentants du personnel de 8 élus passeront à **5 désignés.** C'est une manière de réduire le poids des organisations syndicales et en particulier celui de la CGT, premier syndicat de l'entreprise avec 53 % des voix aux élections professionnelles.

La CGT aura deux sièges, ainsi que FO, le dernier revenant à la CFTC. Les représentants du personnel sont désignés par le Ministre des Travaux Publics sur proposition des organisations syndicales.

Deux représentants de l'État siègeront au Conseil, les autres membres seront choisis en raison de leurs compétences dans le secteur privé ou public.

M. Massenet, Préfet hors classe, sera désigné comme nouveau président.

L'article 5 de l'Ordonnance (2e et 3e alinéas) précise : « *La RATP doit faire face à toutes les dépenses entraînées par l'exploitation, y compris le renouvellement du matériel, des installations, ainsi que des charges d'emprunts émis par elle ou non par elle. Elle a l'obligation de présenter au syndicat pour chaque exercice un budget en équilibre en proposant s'il y a lieu les aménagements de services ou les modifications de tarifs nécessaires* ». Les commissions, quant à elles, passent de cinq à deux.

Il faudra attendre la « loi de démocratisation du secteur public et nationalisé » pour qu'une évolution positive apparaisse de nouveau.

Une nouvelle donne en 1983

Le 10 mai 1981, le peuple français élisait François Mitterrand Président. Pierre Mauroy, nommé Premier Ministre, fait entrer quatre communistes dans son gouvernement, dont Charles Fiterman comme Ministre d'État aux Transports. Claude Quin, également communiste, est nommé Président du Conseil d'Administration de la RATP.

1971 : l'une des plus grandes grèves de la RATP (DR)

Les luttes syndicales datent du début des transports parisiens : le tramway arrêté place de la République par les grévistes en 1919 (Bnf-Gallica)

Contre l'austérité dans les transports

En matière de transports, la CGT de la RATP dénonçait les mesures préconisées par la Commission des finances du Gouvernement.

- Fermeture de 10 stations de métro.
- Suppression des postes de vente des billets après 20 heures
- Resserrement des heures de marche des autobus
- Suppression de 10 lignes de bus dans Paris
- Économie sur les costumes du personnel
- Économie de 1%sur les dépenses budgétaires
- Réduction aux familles nombreuses seulement à partir de 4 enfants
- Révision des sections de la ligne de Sceaux et lignes radicales de banlieue
- Augmentation de 20 % des tarifs autobus

En 1983, la Loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la Démocratisation du Secteur Public et Nationalisé est votée. Des changements ont lieu au Conseil d'Administration de la RATP. Les membres de ce dernier passent de 16 à 27 membres : neuf représentants de l'État ; neuf représentants du personnel élus ; neuf personnalités diverses (trois représentants des usagers, deux représentants de la Ville de Paris, trois représentants de la Région et une personnalité nommée pour ses compétences en matière de transports).

Les représentants du personnel sont élus pour cinq ans et n'ont pas le droit d'avoir d'autres mandats de représentations des salariés. Il leur est interdit de participer aux réunions d'intersyndicales, de siéger dans une commission du Comité d'Entreprise. La CGT obtiendra quatre élus sur neuf. En 1989, ils seront cinq. Les commissions restent au nombre de deux, la première pour les investissements et la passation des marchés, la deuxième sur les finances, les affaires relatives aux personnels et les conventions avec les autres entreprises ou avec les collectivités.

Des gestionnaires revendicatifs

Actuellement, la représentation du personnel est de 4 CGT, 2 UNSA, 1 SUD, 1 FO et 1 CFE-CGC.

Depuis sa construction, le métro est un espace d'affichage revendicatif. En 1906, collage de vignettes pour la journée de 8 heures. (Bnf-Gallica)

Trois Commissions existent :

• **La commission économique et stratégique** examine plus particulièrement les dossiers économiques et stratégiques, ainsi que les questions de prospective liées à l'évolution de l'environnement économique, concurrentiel et institutionnel de la RATP. Elle examine la politique des risques de l'entreprise.

• **La commission de la modernisation technique et technologique et du transport** traite des questions liées au développement et à la maintenance des réseaux, à certains projets et conventions et à la recherche.

• **La commission de l'innovation et du service aux clients** est plus particulièrement chargée des dossiers relatifs à la qualité de service, du suivi du Contrat STIF/RATP et des projets d'innovation.

Les Administrateurs salariés ont un rôle particulier dans l'entreprise. Ils doivent être le support des revendications de l'ensemble des catégories du personnel, en intervenant dans la gestion comme sur le budget ou la passation des marchés…

Ils doivent être constamment en relation avec les élus du Comité d'Entreprise, les délégués du personnel et syndicaux, bref avec les salariés. Malgré les divergences syndicales, des échanges de points de vue se sont fait régulièrement avec les autres élus représentant le personnel afin d'obtenir un avis, au mieux unanime, en tout cas aussi large que possible sur des bases acceptables.

La présence de représentants du personnel dans les Conseils d'Administration de la RATP a été une avancée importante qui a permis aux salariés de se faire entendre. Cette présence est souvent remise en cause, minimisée par les dirigeants politiques et patronaux. Les administrateurs salariés sont souvent considérés, par les directions en particulier, comme des « *empêcheurs de tourner en rond* ». Sans l'appui des travailleurs et des luttes menées, leur efficacité se trouverait très réduite. C'est l'un des enjeux majeurs de la bataille pour le maintien et le développement des représentants des salariés dans les organismes de décision.

J-C. B.

Affiche CGT pour les élections de 1984 (DR)

Dix présidents en 66 ans

De 1948 à nos jours, dix Présidents de la RATP se sont succédé :

- 1948-1959 : Georges Ricrocq
- 1959-1964 : Pierre Massenet
- 1964-1981 : Roger Belin
- 1981-1986 : Claude Quin
- 1986-1989 : Paul Reverdy
- 1989-1992 : Christian Blanc
- 1992-1994 : Francis Lorentz
- 1994-2002 : Jean-Paul Bailly
- 2002-2006 : Anne-Marie Idrac
- 2006 à aujourd'hui : Pierre Mangin

5 juin 1951 à Paris
Mais que fait la police ?

La police investit le siège de l'Union des Syndicats CGT de la Région Parisienne, fouille les archives, saccage les lieux, agresse, blesse et incarcère les militants présents. Retour sur les événements, leurs auteurs et le contexte. (1)

Par
Alain Gautheron

Le 5 juin 1951, à 22 heures 30, des nervis du RPF (Rassemblement du Peuple Français) attaquent les locaux de l'Union des Syndicats CGT de la Région Parisienne.
La résistance des travailleurs qui gardent les locaux fait obstacle à leur tentative de pénétrer par le 22 Boulevard du Temple et le 5 de la rue Charlot. Toutefois deux travailleurs sont blessés, l'un d'un coup de couteau au cou, le second d'un coup de poing américain à la face. Des policiers en faction à une cinquantaine de mètres ne bougent pas.

Tout l'Hôtel-Dieu s'est groupé pour protéger Eugène HÉNAFF

A 23 heures 30, un groupe de 30 à 40 hommes revient, mais c'est à minuit trente qu'un groupe encore plus nombreux se lance à l'assaut des locaux syndicaux, jetant des pavés, brisant des vitres.
Une nouvelle fois, la riposte des travailleurs chargés de protéger les locaux les repousse.
Le lendemain 6 juin, la CGT déploie sur son bâtiment une banderole qui dénonce l'agression du RPF dont elle vient d'être victime: *« Cette nuit 2 ouvriers hospitalisés. Voilà l'œuvre des nazis RPF. Plus que jamais dissolution des groupes armés du RPF. Le fascisme ne passera pas »*.

C'est la raison qu'invoque le sous-ministre de l'Intérieur Eugène Thomas pour lancer la police à l'assaut du siège de la CGT. Le préfet Baylot est sur les lieux et dirige en personne l'agression.
Le Parisien Libéré se charge de soutenir le fallacieux prétexte officiel en affirmant : *« En période électorale, tout affichage de nature à nuire à un parti politique se présentant aux élections est interdit en dehors des panneaux d'affichage »*.
En vérité, la loi n'interdit, hors des panneaux, que les appels à voter. Ce qui n'est évidemment pas le cas et ne rend de toute façon pas légale l'intervention brutale de la police et les arrestations qui s'en suivent.

Passage à tabac et coups au cœur

Lisons le témoignage d'Eugène Hénaff le secrétaire général de l'Union des syndicats CGT de la RP :
« Nous étions tous réunis dans mon bureau. Nous étions là une vingtaine: élus syndicaux et employés ou dactylos de l'Union. Nous venions d'enlever nous-mêmes la banderole qui excitait tant la rage des policiers et il n'y avait plus aucune raison que ceux-ci restent plus longtemps boulevard du Temple. C'est alors qu'ils envahirent nos locaux. Un inspecteur était en tête. Rouge de colère, il brandissait une énorme pince monseigneur qui lui servait pour fracturer la porte. Dès qu'il fut dans mon bureau, il se retourna vers les policiers qui l'accompagnaient en hurlant "Allez les gars ! Chacun son homme !" Puis ils nous firent passer dans la pièce à côté. La porte était étroite. Dans le petit bureau où nous étions obligés de pénétrer l'un après l'autre, une double rangée de flics nous attendaient pour nous passer à tabac.
Un peu plus bas, à l'entresol, dans l'escalier qui conduit à la sortie du boulevard du Temple, deux flics en civil, dissimulés dans l'ombre, décochaient au passage de chacun d'entre nous un violent coup au foie. Frappé à la tête et surtout au cœur, je ne pouvais plus tenir debout lorsque je suis arrivé au car !»
Les policiers saccagent les lieux, fouillent les archives, occupent les locaux puis emportent des documents.
Plusieurs militants sont arrêtés et embarqués, Eugène Hénaff, résistant évadé des camps pour reprendre sa place au combat, malade cardiaque et blessé, est emmené à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu.

L'injure de la salle Cusco

Il poursuit son témoignage. À son arrivée, 97 policiers l'entourent. Il évoque l'accueil formidable du personnel et des malades. Des syndicalistes FO, CFTC, viennent aussi lui serrer la main, des femmes l'embrassent. La police a l'ordre de le placer dans la cellule Cusco, celle où l'on soigne les droits communs !
Tout le personnel s'y oppose, l'interne de garde refuse de signer le bulletin d'admission. La police l'impose par la force.
Dès les événements connus, la CGT et ses Fédérations les dénoncent dans un communiqué et appellent tous les travailleurs à protester contre «cet attentat aux libertés syndicales» par des

arrêts de travail dans l'unité.
Elles sont entendues puisque, le lendemain, la CE de l'Union des Syndicats CGT, sous le titre « Plus que jamais union et action, pour les revendications, la liberté et la paix », peut affirmer que la lutte unie à permis de démasquer le provocation du RPF soutenue par le gouvernement et son préfet, de recouvrer les locaux et de montrer la détermination des travailleurs à défendre leur syndicats et leurs militants.
Elle ajoute que la provocation visait à diviser et briser les luttes des travailleurs pour leur pain quotidien. La Commission Exécutive appelle aussi à la création de comités d'unité partout, pour déposer les revendications et les soutenir par la lutte, citant notamment l'échelle mobile des salaires, la prime de vacances à 12 000 francs, la révocation du préfet Baylot.

Jean Baylot, syndicaliste devenu « Préfet aux chiens ».

Postier, il se syndique puis devient au début des années 20 secrétaire du syndicat national des agents des PTT affilié à la CGT confédérée (réformiste). (2)
À propos d'une mobilisation pour les "1 800 francs", il écrit dans une circulaire qu'il signe le 14 décembre 1923 *«...Pour éviter toute confusion, je vous assure que la manifestation aura lieu même si le gouvernement en annonçait l'interdiction. »*
Le gouvernement résiste, Jean Baylot et son syndicat renoncent à manifester, laissant le terrain de l'action au Cartel de la CGT-U.
En 1927, il se signale par des articles virulents dans « L'Action», un journal dissident des agents des PTT, contre les autres responsables de la Fédération Postale Confédérée. Les luttes de personnes, les insultes remplacent l'action revendicative.
En 1927, il est déchu du Conseil Syndical de son Syndicat à la suite d'une sombre histoire de passation de marché.
Après la deuxième guerre mondiale, devenu Préfet des Bouches-du-Rhône, il lance des chiens policiers contre les travailleurs de Port-de-Bouc en grève. Il devient alors « le préfet aux chiens ».
Le 8 septembre 1951, l'officine « Paix et Liberté », probablement financée par les Américains, voit le jour. Jean Baylet en est. Elle est spécialisée dans la propagande anticommuniste et certaines de ses affiches sont encore dans les mémoires "Jojo-la-Colombe", "Passez vos vacances en URSS", "La pelle de Stockholm"...
Le 14 juillet, comme chaque année depuis 1936, la CGT et le PCF organisent une manifestation pour célébrer les idéaux de la République, et depuis 1945 ceux de la Résistance.
En 1953, parmi les manifestants, il y a de nombreux Algériens se réclamant du MTLD de Messali Hadj (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques). Ils portent des drapeaux algériens, lancent des slogans hostiles au colonialisme, revendiquent la libération de Messali Hadj et l'indépendance de leur pays.
À leur arrivée place de la Nation, la police tire. On compte sept morts : six travailleurs algériens et un travailleur français.
Jean Baylot est toujours Préfet de Police et le secrétaire général de la Préfecture est Maurice Papon. Des historiens ajoutent que des policiers révoqués en 1945 ont depuis été réintégrés.

Les exploits de
BAYLARSOUILLE
par Gaston MONMOUSSEAU

J'ai vu l'hôpital occupé par des centaines de policiers, Eugène Hénaff sur un brancard entouré de policiers.
Dans cet hôpital, sous les combles, sont des cellules réservées aux chourinés de droit commun, voleurs, assassins et souteneurs.
reste dans tous les escaliers ; on monte jusqu'aux combles et voilà Hénaff en cellule derrière la grille.
J'ai eu très nettement l'impression qu'on voulait l'assassiner.
Chacun se demandera pourquoi ?

Dans la Vie Ouvrière, Gaston Monmousseau explique les accointances politiques du préfet Baylot.

RPF, nervis et syndicalisme indépendant

Le 14 avril 1947, le Général de Gaulle crée le Rassemblement du Peuple Français (RPF). Il affirme ainsi lutter contre le régime des partis et contre les séparatistes (lire les communistes).
Le discours qu'il prononce à Bayeux, le 16 juin 1946, contient les axes de la Constitution de la Vème République (1958) et éclaire ce projet. Lors de la création du RPF, on remarque, à côté de responsables politiques, la présence de représentants du patronat et des banques.
« Dès l'origine, ses objectifs sont ouvertement antidémocratiques et il mènera campagne, dès sa création contre les institutions républicaines, contre les partis politiques, et bien sûr contre les organisations ouvrières.
Organisé de manière autocratique, il dispose de groupes paramilitaires animés par d'anciens membres des services secrets gaullistes de Londres.
Cette formation de guerre civile, placée sous la direction de Soustelle et du colonel Rémy, et dont les effectifs seront officiellement estimés à 16 000, se livrera à de nombreuses attaques contre les militants ouvriers et les sièges des organisations démocratiques ».
La collusion est patente entre le RPF et les syndicats indépendants. *« Dès 1946, une poignée de renégats du mouvement ouvrier, de provocateurs et de politiciens qui avaient été chassés du mouvement syndical pendant la Résistance, ou après la Libération, pour leur collaboration avec les nazis, s'étaient regroupés autour de la feuille "Travail et Liberté". En octobre 1949, ils constituèrent la "Confédération des syndicats indépendants". Belin, qui fut ministre du Travail de Pétain, patronna l'opération. Il assistait d'ailleurs, à la réunion constitutive, aux côtés de représentants notoires du RPF.A l'époque, la dépendance des "syndicats indépendants" vis-à-vis du RPF n'était d'ailleurs pas dissimulée. »* (3)
Jean-Pierre Rioux nous donne sa vision de ces étonnants rapprochements : *« Le retour du maréchalisme a traversé le RPF: le colonel Rémy, ayant vanté le double jeu de Vichy dans un*

article de Carrefour le 11 avril 1950, doit quitter le Rassemblement. Mais la lutte contre "le système" rapproche sur le terrain de nombreux gaullistes des fidèles de Vichy ». (4)

1951 : guerre froide et plan Marshall

La CGT tient son 28e congrès confédéral quelques jours avant l'attaque de la police contre le siège de l'USRP-CGT.
L'analyse qu'elle fait alors de la situation et les orientations d'action qu'elle arrête nous éclairent sur les conditions du combat de classe au cœur de la guerre froide.
La CGT dénonce la répression gouvernementale qui a provoqué l'assassinat de nombreux travailleurs, le vote de lois scélérates qui permettent de traduire des travailleurs devant les tribunaux militaires, les provocations, le mouchardage, les atteintes à la liberté d'opinion, de presse, de réunion, de manifestation, les licenciements pour action en faveur de la paix et des revendications ouvrières, l'expulsion de Paris d'organisations internationales comme la FSM...
Quelques années seulement après les espoirs portés par la Libération, comment a-t-on pu atteindre un tel degré d'autoritarisme, d'arbitraire, de violence, de la part du patronat et des gouvernements à l'égard de la classe ouvrière? Revenons sur le contexte.
Les États-Unis renforcent leur emprise militaire, économique, politique, culturelle sur l'Europe. Selon la formule, imagée mais d'une grande clarté, de William Foster, administrateur du plan : *« Le plan Marshall a enlevé sa salopette pour endosser l'uniforme militaire ».* Dès 1950, les Américains installent la direction de l'OTAN en banlieue parisienne.
Ils veulent transformer l'Europe en un grand marché ouvert pour y faire des affaires et y construire un rempart, voire une tête de pont, contre l'URSS et le risque, selon eux, d'extension du communisme, particulièrement en France.
Pour cela, ils tablent sur une reconstruction prioritaire de l'Allemagne avec ses solides ressources de la Ruhr et une remise en route de sa vie politique sous contrôle. Le réarmement de l'Allemagne s'engage tandis qu'hommes d'affaires et militaires nazis reprennent du service.

Le 10 juin, vente de masse du numéro spécial de l'Humanité Dimanche SUR LES ÉLECTIONS

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

INQUALIFIABLE PROVOCATION FASCISTE A 11 JOURS DES ÉLECTIONS

THOMAS et son préfet socialiste BAYLOT lancent leur police à l'assaut u siège de l'Union des Syndicats

PRÉTEXTE : Une pancarte dénonçant l'agression R.P.F. commise la nuit précédente

classe ouvrière, soutenue par tous les républicains, répond avec résolution aux fascistes du gouvernement et du RPF : LE FASCISME NE PASSERA PAS

NOMBREUX DÉBRAYAGES ET DÉLÉGATIONS

Eugène HENAFF blessé, Tollet, Bongars et 20 autres militants arrêtés ont dû être relâchés dans la soirée

Une protestation du Parti

Le bifteck de plus en PLUS CHER

35 % de taxes et d'impôts divers sur la viande

« Troisième force » et charnière socialiste

La France est en guerre contre le peuple vietnamien, les États-Unis interviennent en Corée, le monde craint une troisième guerre mondiale, nucléaire cette fois. Le budget de l'État est plombé par les dépenses militaires, la concurrence de l'économie américaine se fait sentir, les prix flambent comme les profits.
Le pouvoir d'achat des travailleurs est mis à mal, le pays manque de logements, d'équipements sanitaires et sociaux, la durée du travail est alourdie par de nombreuses heures supplémentaires, la course à la productivité rend les cadences insupportables.
La mobilisation pour la paix et contre l'utilisation de l'arme atomique obtient un vrai succès de masse. L'Appel de Stockholm, lancé le 19 mars 1950, recueille des millions de signatures.
Les luttes sociales, malgré la répression, marquent des points. Dans l'Humanité du 29 mars 1951, Benoît Frachon montre comment l'action syndicale vient de contraindre le Conseil des ministres à décider d'une augmentation du salaire minimum de 11,5 %, bien au-delà de ce qu'osait réclamer FO !
C'est l'heure des gouvernements de "3e force" dans lesquels les socialistes jouent, durant un temps, le rôle charnière.
Ils prétendent rejeter un double danger, le communisme et le gaullisme, et refuser l'américanisation et la soviétisation.
Les faits montrent que ces gouvernements mènent une politique de droite, nettement teintée d'anticommunisme, fascinée par de nombreux aspects du modèle américain et que, face aux mobilisations qui s'opèrent, le recours à la répression traduit leurs contradictions et leurs inquiétudes.
Craignant le verdict populaire lors des élections législatives du 17 juin 1951, ils n'hésitent pas, quelques semaines avant, à voter une loi dite "des apparentements", avec l'espoir de laminer la présence du PCF à l'Assemblée Nationale.
Pour la CGT, la division syndicale, la répression, l'environnement international toujours plus complexe, rendent le combat syndical difficile.
Elle affirme que la lutte pour les revendications, pour la paix, pour les libertés sont les trois dimensions d'un même combat.
Elle énumère, lors de son 28e Congrès, trois conditions pour le mener à bien: avoir une confiance absolue en la classe ouvrière, en la possibilité de la conduire à la victoire ; la clarté dans la formulation des revendications, c'est avec les travailleurs concernés que se décident les revendications et la tactique de lutte.
La troisième condition, la plus importante, c'est l'unité. Elle affirme, face à l'autoritarisme patronal et aux obstacles qu'il oppose au fonctionnement du syndicat : *« En attendant, il faut faire preuve d'initiative pour que tous les syndiques participent à la direction et à la marche de leur syndicat ».*
On comprend mieux l'inquiétude des classes dirigeantes engagées dans la reconquête des positions que la classe ouvrière et ses organisations, par leur rôle durant la seconde guerre mondiale, se sont appropriées.

A.G.

NOTES

1 - *(1) Sources : le mensuel « La Fédération Postale », n° 59 et « L'Humanité » des 6, 7 et 8 juin 1951*
2 – *(2) « Histoire de la Fédération des PTT. Des origines à 1945 » (Georges Frischmann). Réédité en 2011 au Temps des Cerises*
3 – *(3) « Au rythme des jours » (t. 1), (Benoit Frachon), Ed. Sociales, 1967, p. 427-428*
4 - *(4) « La France de la IVe République » (t. 1), Ed. du Seuil, 1980, p. 225.*

Bien connaître l'ennemi pour le combattre

UNE JOURNÉE, DEUX DÉBATS COMPLÉMENTAIRES

Extrême droite et patronat

Un couple récidiviste avec **Jean Magniadas**, économiste

« Programme économique » du Front National

La démagogie au service du capitalisme avec **Nasser Mansouri,** économiste

Jeudi 13 novembre 2014 au siège de la CGT à Montreuil (93), salle 13 à 9 heures

sous la présidence de Pascal Joly, secrétaire général de l'URIF CGT, et Joël Biard, président de l'IHS CGT Île-de-France

Dénoncer le Front National, c'est bien. Le combattre efficacement, c'est mieux.
Pour le démystifier, il faut décortiquer son fonctionnement et son « programme ».
Ils sont tous deux fondés sur la brutalité, le mensonge et le mépris du peuple.
Pour renforcer les outils des militants syndicaux dans le débat public,
l'URIF et l'Institut d'Histoire Sociale CGT Île-de-France
vous invitent à une journée d'information et de discussion.

NOM…….....…
PRÉNOM…….....
ADRESSE…….....
SYNDICAT…….....……

Participera à la journée du jeudi 13 novembre 2014 à Montreuil sur le patronat,
l'extrême-droite et le « programme économique » du Front National.
Bulletin à renvoyer à URIF CGT Ile-de-France, 263 rue de Paris,
case 455, 93514 Montreuil Cedex, tél. 01 48 18 83 92, e-mail : urif@cgt.fr

Bulletin d'abonnement à Mémoires Vives

Les adhésions à l'IHS CGT Île-de-France ne sont pas individuelles. Elles se font par organisation : UD, UL, organismes professionnels, autres IHS. Il est cependant possible de souscrire un abonnement individuel à « **Mémoires Vives** », de manière à permettre sa lecture par des personnes ne faisant pas partie des organisations précitées.

Nom - Prénom .....
Adresse email .....
Adresse .....
Code postal .....
Ville .....

(4 numéros par an 10 Euros) chèque à renvoyer : IRHS CGT Île de France case 455 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil cedex